Date de dépôt : 3 février 2020

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Roger Deneys, Boris Calame, Jean-Charles Rielle, Marko Bandler, Christian Frey, Nicole Valiquer Grecuccio, Marion Sobanek, Lydia Schneider Hausser, Romain de Sainte Marie, Salima Moyard, Jean-Louis Fazio, Irène Buche, Caroline Marti, Olivier Baud, Alberto Velasco, Isabelle Brunier, Cyril Mizrahi, Maria Casares pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail (Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques)

Rapport de majorité de M. Serge Hiltpold (page 1) Rapport de minorité de M. Roger Deneys (page 23)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission de l'économie s'est réunie à 9 reprises pour étudier ce projet de loi sous la présidence de M. Jacques Béné. Les procès-verbaux ont été rédigés successivement par M^{me} Noémie Pauli et par M^{me} Maëlle Guitton que je remercie au nom de la commission.

1. Présentation du projet de loi par M. Deneys

Après avoir distribué aux commissaires une présentation des différents chiffres concernant le secteur du commerce de détail et souligné le développement du nombre des caisses automatiques dans les différents points

PL 12064-A 2/87

de vente de certaines grandes enseignes, M. Deneys pense qu'il est temps de <u>taxer</u> ces caisses afin de maintenir et de diminuer l'érosion du personnel du secteur de commerce de détail

D'après lui, les consommateurs ne sont pas demandeurs de cette prestation et sont mis devant le fait accompli. Le fruit de cette taxe serait affecté aux magasins/commerces qui maintiendraient le personnel de vente ou destiné à requalifier les collaborateurs peu formés.

Une fondation basée sur le principe de « Genève Tourisme » lui paraît être une solution à développer et répondrait ainsi à soutenir l'emploi de ce secteur par une redistribution financière qui lutterait contre l'automatisation.

Après cette présentation, les principales questions entre les différents commissaires et l'auditionné peuvent être résumées ainsi :

- Les emplois de vente de tickets de parking, de trains, trams et autres transports publics ont déjà subi une évolution et sont principalement remplacés par des distributeurs, pourquoi donc se focaliser uniquement sur les caisses des grands magasins? (Réponse) Il est nécessaire de maintenir des emplois de proximité et les magasins qui n'utilisent pas de caisses automatiques ne seront donc pas concernés. Il faut accompagner cette transition pour que la personne trouve un emploi ailleurs ou soit toujours active dans son secteur, si c'est possible.
- Quelles sont les entités juridiques concernées par ce PL? (Réponse)
 Toutes pour autant qu'elles utilisent des caisses automatiques.
- Un scanner de produits (lecteur de codes-barres) est-il inclus dans ce PL?
 (Réponse) Non.
- Combien de contrôleurs seraient nécessaires pour s'assurer que les différentes sociétés ont bien déclaré toutes ces caisses automatiques?
 (Réponse) Interroger la fondation Genève Tourisme dont s'inspire ce PL pour le mécanisme de gestion de la taxe.

2. Audition de M. Xavier Oberson

M. Oberson commente ce PL qui s'inscrit dans un mouvement relativement récent : la réflexion globale de développement de l'intelligence artificielle en général et des robots en particulier. La crainte de son impact sur les places de travail est controversée et partagée par de grands économistes. On arrive à une IVe révolution industrielle. Après avoir exposé divers cas notamment dans le domaine juridique et comptable, il dit qu'il faudra aussi

que des organismes se penchent sur le sujet pour trouver un consensus international.

Le PL 12064 défend une idée intéressante, mais sa réflexion doit se situer dans une réflexion plus large. Cette taxe doit être intégrée dans un système fiscal revu de manière globale. Il serait envisageable dans un premier temps de taxer l'usage des robots et dans un deuxième temps le robot en tant que tel (= comme personne morale). Il faudrait intégrer cette taxation dans le système de fiscalité existant. Si l'entreprise a un salarié virtuel qui est le robot, logiquement, elle doit aussi pouvoir déduire ce salaire.

Après divers échanges plus larges, notamment sur la robotique et les moyens de production industriels et les différentes analyses déployées par l'intelligence artificielle dans le milieu médical, M. Oberson recentre ainsi son avis sur ce projet de loi de taxation des caisses automatiques ; ce PL est **trop partiel** et s'attaque à un petit segment, les magasins, soit un terme sujet à interprétation. Il pose aussi des problèmes **d'égalité de traitement**. L'idée de taxer les robots doit été examinée de façon plus globale au niveau international (OCDE, UE). Si seule la Suisse décide de taxer les robots, cela entraînera un problème de concurrence internationale. Le programme BEPS de l'OCDE est un modèle intéressant. Il s'agit d'un programme pour la fiscalité des entreprises multinationales qui vise à lutter contre la planification fiscale agressive et la double non-imposition. Ses 15 plans d'action ont été mis en place par l'OCDE. Il a fallu presque cinq ans de travaux pour y arriver et un consensus international sur la question des robots est nécessaire.

3. Audition de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale)

Représentée par M^{me} Manuela Cattani (présidente), et M. Pablo Guscetti (représentant du secteur vente d'Unia), la CGAS commente l'exposé des motifs de ce PL et remarque qu'il tente de donner une réponse à la perte d'emplois en lien avec les nouvelles technologies dans le secteur des services et de l'industrie, ce qui lui donne a priori un certain mérite (le seul, note l'auteur du présent rapport!). Ces préoccupations sont menées par les syndicats qui prônent une solution concrète, qui est la réduction du temps de travail. Une redistribution du produit de la taxe aux entreprises n'ayant pas de caisses automatiques (70%) et l'alimentation de la FFPC pour 30% est inconcevable pour la partie syndicale qui prône le rejet de ce projet de loi.

PL 12064-A 4/87

Pour un développement complet des arguments présentés, la prise de position complète de la CGAS se trouve en annexe du présent rapport.

4. Audition de l'UAPG (Union des associations patronales)

M^{mes} Stéphanie Ruegsegger et Isabelle Fatton ont représenté la partie patronale, notamment après avoir consulté la FGC (Fédération du commerce genevois) qui est la plus touchée par la mise en œuvre de ce projet de loi.

S'agissant de l'automatisation et de la robotisation, l'industrie, le juridique, le médical, la finance et bien d'autres secteurs sont concernés par cette évolution technologique. L'ensemble de la société et de l'économie est touché et la question de taxer les robots, comme le suggère l'exposé des motifs, se pose de manière récurrente dans le débat sur les nouvelles technologies. Mais elle ne peut être résolue à l'échelle d'un seul pays.

Alors que dire lorsque cette logique s'applique à un canton et à un secteur particulier? Le commerce genevois est soumis à une très forte concurrence, liée à sa situation géographique, avec des voisins français et vaudois plus souples en matière d'horaires, un tourisme d'achat toujours présent et surtout des achats en ligne en plein boom. Force est de constater que le présent projet n'améliorera en rien la situation, bien au contraire.

Le coût de la mesure, même si le projet ne l'a pas calculé, semble totalement disproportionné. On comprend bien que cette **taxe surréaliste** a précisément pour but d'inciter à renoncer aux caisses électroniques, dont la seule présence équivaut en théorie à deux pleins-temps. C'est oublier que les caisses électroniques existent déjà sous une autre forme, à laquelle les Genevois sont habitués : les achats en ligne. C'est en effet le consommateur ici aussi qui se charge du « tipage » des articles commandés. C'est oublier également que cette interdiction de fait des caisses automatiques sur le territoire genevois n'empêchera en aucune manière les concurrents voisins de proposer de nouveaux services, au rang desquels on peut compter les caisses automatiques, et que ces derniers continueront ainsi à se moderniser au détriment du commerce de notre canton.

En synthèse, ce PL n'est pas acceptable. Il y a peut-être un décalage générationnel, car la nouvelle génération est déjà hyperconnectée et sensible aux moyens virtuels et à l'usage des automates. S'attaquer à l'automatisation est une hérésie : que penser alors des bancomats, de l'e-banking, de l'enregistrement à l'aéroport, pour ne citer que ces exemples-là ?

Même l'Etat offre des services en ligne.

Pour un développement complet des arguments, présentés article par article, la prise de position complète de l'UAPG se trouve en annexe du présent rapport.

5. Audition de la NODE (Nouvelle organisation des entrepreneurs)

Après avoir demandé son audition, la NODE, représentée par son secrétaire général, M. Yves Menoud, expose ses principaux griefs à l'encontre de ce projet de loi qui attaque à sons sens une fois de plus le commerce genevois, en proie à de grandes difficultés (notamment en raison du commerce transfrontalier et aux achats effectués sur internet). Il cite les distributeurs de tickets TPG, les bancomats et évoque le scan des codes-barres avec des smartphones ; cette solution permet d'effectuer des achats avec un débit direct de compte. Est-ce une caisse automatique ? Faut-il taxer chaque smartphone à hauteur de 10 000 francs par mois ?

Il cite encore avec fougue et une certaine émotion d'autres exemples, notamment les achats de musique sur iTunes, les achats de billets d'avion sur internet où les guichets ont disparu, pratiques qui n'ont pas soulevé beaucoup d'intérêt dans leur mise en œuvre. Pourquoi donc s'attaquer aux commerces ? Cela semble incompréhensible.

Plus spécifiquement sur l'art. 5 al. 2 let. c ch. 2 : cela signifie que, à ce jour, la Migros et la Coop donneraient de l'argent à Globus qui n'utilise pas de caisse automatique. Il peine à comprendre cette logique du « grand » qui donne à un autre « grand ». Il se réfère au montant de l'amende de 10 000 francs à l'art. 9 et remarque qu'à ce jour, à sa connaissance en Suisse romande, les caisses automatiques dans le commerce de détail n'ont pas engendré de licenciement. Aux vues de leur implantation et de la manière dont le monde évolue, les caisses automatiques ne seront pas retirées. Par contre, s'il faut payer 10 000 francs par caisse automatique, il faudra licencier des personnes pour les conserver.

En conclusion, quant à créer une fondation, lorsqu'il voit les difficultés pour récolter les informations des salariés pour les assurances sociales, cela semble « mission impossible ». Il souligne encore que **les entrepreneurs n'ont pas à être subventionnés** et sont fiers de gagner leur argent eux-mêmes. La NODE est donc totalement contre ce PL.

PL 12064-A 6/87

6. Audition du Trade Club

MM. Philippe Echenard et Conrad Aeby (Migros) ainsi que MM. Claudio Marra et Sissigno Murgia (Coop) représentent le Trade Club de Genève et s'inquiètent de ce projet de loi, en commençant par son titre « pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail »

Lorsqu'on parle de **qualité**, les entreprises de la distribution y sont très attentives, notamment en investissant passablement dans la formation de leurs collaborateurs pour qu'ils puissent délivrer le meilleur accueil possible aux clients et offrir un service adapté aux différents réseaux de proximité compte tenu de leurs particularités. Le tourisme d'achat impacte beaucoup leurs résultats et maintenir l'emploi est chaque jour une bataille.

Sur le fond, taxer les caisses automatiques ne maintiendra pas l'emploi et, depuis leur introduction, ces enseignes n'ont procédé à aucun licenciement. Le fait que les effectifs soient en recul est dû à la diminution de leur chiffre d'affaires, auquel la masse salariale est liée en proportion.

Après avoir souligné les importants efforts de formation, notamment pour les apprentis et la relève nécessaire, il est expliqué que, de plus en plus, certains points de vente nécessitent un débit très important aux heures de pointe avec une affluence qui peut se concentrer sur un laps de temps très court. Ces caisses automatiques permettent donc de répondre à cette situation. Il est également souligné que les employés voient leur activité diversifiée, notamment dans le contrôle de ces caisses automatiques, la mise en rayons, la présentation de certains produits frais. L'installation des caisses automatiques donne l'opportunité de varier le travail, ce qui permet de faire 2h en station assise et 2h debout et de prévenir l'apparition de maladie comme les TMS.

Concernant les éventuelles projections commerciales, en 2022, 12% du non-alimentaire sera acheté en ligne. Le nombre va presque doubler. Il en est de même pour l'alimentaire (ce sera 3,5% contre 1,8% aujourd'hui). Il pense que, dans 10 ou 15 ans, on assistera à « un retour de flamme » et que le marché d'internet va perdre. Les commerces doivent se transformer en magasins avec des émotions, où le client peut vivre une expérience (déguster, toucher, sentir...). Pour cela, il faut du personnel plus qualifié et plutôt tourné vers l'accueil que vers le travail répétitif qu'une machine peut faire. L'inquiétude de ce PL provient **d'une méconnaissance** du fonctionnement réel du système.

7. Audition de la FRC (Fédération romande des consommateurs)

M. Rolin Wavre, président de la section genevoise, a consulté pour ce sujet la centrale à Lausanne où se trouve l'essentiel des contacts de réflexion juridique. Pour la FRC, l'objectif est que les consommateurs soient bien informés et qu'ils puissent faire le choix entre une caisse avec présence humaine et une caisse sans présence humaine. La FRC met en avant le service qui est fourni aux consommateurs. La question de la présence humaine aux caisses n'est pas absolument centrale. Il indique que la première réaction de la FRC lorsque le consommateur a affaire à des caisses automatiques, appelées self-scanning ou self-checkout, est qu'il puisse bénéficier d'un **rabais** puisqu'il effectue une partie du travail lui-même.

On entend plus parler du self-checkout (caisse automatique à laquelle le client paie après avoir fait ses courses), que du self-scanning. Il observe que le self-scanning est plus contraignant, car il impose au client de scanner les produits à chaque acte d'achat et non pas à la sortie. Il n'y a pas de grande différence entre les deux méthodes puisqu'au final le consommateur doit faire lui-même le travail d'encodage, qu'il le fasse en cours d'achat ou à la sortie. Il observe qu'une taxe imposée sur les machines automatiques amènerait à un résultat inverse, car la taxe serait immanquablement répercutée sur le prix d'achat et donc sur le consommateur.

8. Audition de la FET (Fédération européenne des travailleurs des transports)

Après avoir demandé son audition, la FET est reçue par la commission compte tenu du vote favorable en sa faveur.

M^{me} Livia Spera explique les activités de la FET et que ses membres sont composés de 240 syndicats affiliés dans 41 pays, dont la Suisse. La FET représente les travailleurs dans différents secteurs, en particulier celui du transport et de la pêche. Après avoir expliqué des problématiques liées aux activités portuaires de Rotterdam et de Hambourg et des conséquences de la robotisation, elle estime que ce projet de loi est courageux, car il touche une thématique très complexe et controversée. Cela ne touchera pas uniquement les travailleurs, mais aussi le futur des sociétés.

Sur la thématique des caisses automatiques, différentes questions peuvent se poser. Il faut se demander s'il y a un avantage pour le consommateur, pour les finances publiques et pour les travailleurs. Il faut également se demander si cela fait du sens d'investir dans des technologies qui ne contribuent pas à la création d'emploi.

PL 12064-A 8/87

9. Synthèse, vote d'entrée en matière

Après moult auditions, le rejet de ce projet de loi sectoriel semble se dessiner. La réflexion des conséquences de l'automatisation, de la robotisation et de l'intelligence artificielle engendre déjà des changements majeurs pour de nombreux secteurs de l'économie. Tant les employeurs que les employés sont conscients de l'évolution des métiers et des formations qui doivent s'adapter aux nouvelles technologies ou systèmes de production. Cela touche la formation initiale, supérieure, le perfectionnement professionnel et la formation continue. Pour mémoire, les principaux arguments présentés lors des différentes auditions sont donc les suivants :

- Une taxation des robots (dont ne font pas partie les caisses automatiques) doit se mettre en place sur le plan international.
- Les employeurs n'ont pas à recevoir les produits d'une taxe et donc un subventionnement, cela pose une inégalité de traitement.
- Le montant de la taxe est surréaliste et n'inclut pas le self-scanning.
- Il se focalise sur un secteur alors que d'autres systèmes qui sont mis en place sans être soumis à des taxes ont fait leurs preuves (distributeurs de billets des transports publics, tickets de parking, distributeurs à carte d'essence, bancomat, etc.).
- La plus-value qualitative pour le consommateur n'est absolument pas démontrée, bien au contraire, le temps d'attente sera plus long et péjorera le service dans le canton de Genève.
- Aucun emploi supplémentaire ne sera créé et cela mettra le secteur du commerce de détail encore plus sous pression, par rapport aux achats par internet.

L'obstination du premier signataire mettant en doute le bien-fondé des positions tant patronales que syndicales traduit son état d'esprit dogmatique, largement diffusé sur les réseaux sociaux, attaquant à la fois le président de la commission et le présent rapporteur de majorité.

Nous pouvons toutefois lui laisser un certain mérite, celui d'avoir rassemblé toutes les entités auditionnées contre ce projet de loi, mis à part la FET (organisation européenne syndicale des ouvriers du transport et de la pêche), dont les activités ne sont pas véritablement proches du terrain du commerce de détail et de la vente, et qui plus est de la réalité de notre canton. Les arguments déployés n'ont que peu touché les commissaires, plus sensibles aux réalités des représentants du tissu local, que le premier signataire semble vouloir défendre, avec entêtement et beaucoup de maladresse.

Le président procède au vote d'entrée en matière du PL 12064 :

Pour: 5 (1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Contre: 6 (4 PLR, 1 PDC, 1 UDC)

Abstentions: 3 (3 MCG)

[L'entrée en matière est refusée.]

Ce projet de loi est refusé par la commission de l'économie qui recommande le débat en catégorie II, 40 minutes.

Au vu de ce qui vous a été exposé dans le présent rapport, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre l'avis de la majorité de la commission et à refuser l'entrée en matière du PL 12064.

PL 12064-A 10/87

Projet de loi (12064-A)

pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail (Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I Dispositions générales

Art. 1 But

- ¹ La présente loi a pour but de favoriser l'emploi, un service de qualité et la proximité dans le secteur du commerce de détail.
- ² Elle vise notamment:
 - a) à préserver l'emploi dans le secteur du commerce de détail;
 - b) à stimuler un commerce de qualité et de proximité, basé sur des relations humaines:
 - c) à soutenir l'économie par le développement d'un secteur du commerce de détail orienté vers les clients;
 - d) à promouvoir la formation et la reconversion professionnelle du personnel de vente au détail.

Art. 2 Champ d'application

- ¹ La présente loi s'applique à tous les magasins sis sur le territoire du canton de Genève.
- ² Est réputé magasin au sens de la présente loi tout local ou installation accessible au public et utilisé pour la vente au détail de marchandises de toute nature, y compris les stands de vente ou boutiques se trouvant à l'intérieur d'une exploitation d'un genre différent ou d'un appartement.

Art. 3 Fondation genevoise pour le commerce et l'emploi de proximité

La Fondation genevoise pour le commerce et l'emploi de proximité (ciaprès : la Fondation) est créée afin d'effectuer les tâches que lui attribue la présente loi.

Chapitre II Fondation genevoise pour le commerce et l'emploi de proximité

Art. 4 Principes

- ¹ La Fondation, de droit privé, est organisée conformément aux articles 80 à 89 du code civil suisse, du 10 décembre 1907. Elle est déclarée d'utilité publique.
- ² Ses statuts sont soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.
- ³ L'Etat, les partenaires sociaux du secteur du commerce de détail et les milieux de défense des consommateurs sont représentés au sein des instances dirigeantes de la Fondation. La représentation des partenaires sociaux est majoritaire.
- ⁴ La Fondation soumet chaque année un rapport de gestion au Conseil d'Etat; celui-ci est transmis au Grand Conseil pour information.
- ⁵ La Fondation est soumise aux contrôles institués par la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.
- ⁶ La Fondation veille à une utilisation rationnelle et efficace des ressources mises à sa disposition.
- ⁷ L'application de l'article 84 du code civil suisse demeure réservée.

Art. 5 Tâches

La Fondation a pour tâches de :

- a) percevoir la taxe sur les caisses automatiques installées dans les magasins;
- b) recevoir et gérer tous les dons, legs, subventions éventuelles ou autres contributions volontaires;
- c) reverser le produit de la taxe, après déduction des frais de fonctionnement de la Fondation, selon la clé de répartition suivante :
 - 1° 30% à la Fondation pour la formation professionnelle et continue instituée par la loi sur la formation professionnelle (LFP), du 15 juin 2007, qui doit l'allouer selon l'article 1, lettre d, de la loi.
 - 2° 70% aux magasins qui n'ont pas de caisse automatique. La Fondation détermine dans son règlement les modalités de répartition des montants en tenant compte du nombre d'emplois équivalent temps plein par magasin.

PL 12064-A 12/87

Art. 6 Ressources

Les ressources gérées par la Fondation sont constituées par :

- a) le produit de la taxe sur les caisses automatiques:
- b) les dons, legs, subventions éventuelles ou autres contributions volontaires;

Chapitre III Taxe sur les caisses automatiques installées dans les magasins

Art. 7 Principes

- ¹ Il est perçu une taxe sur les caisses automatiques installées dans les magasins.
- ² La taxe est versée à la Fondation instituée à l'article 3.
- ³ Est considéré comme caisse automatique, tout dispositif de paiement des achats que le client peut utiliser sans intervention du personnel du magasin.

Art. 8 Assujettissement

Sont assujettis à la taxe tous les magasins qui disposent de caisses automatiques.

Art. 9 Montant

La taxe par caisse automatique installée est de 10 000 F par mois ou, au prorata, par portion de mois.

Art. 10 Réduction de la taxe

- ¹ Tout magasin peut faire valoir auprès de la Fondation son droit à une réduction de la taxe sur chaque caisse automatique.
- ² La réduction de la taxe est calculée en multipliant 10% de la taxe de base par le ratio entre le nombre d'heures mensuelles de fonctionnement des caisses tenues par du personnel et le nombre d'heures mensuelles de fonctionnement de l'ensemble des caisses installées dans le magasin, selon la formule suivante :

Réduction de la taxe = $Taxe_{base} * 10\% * (NbH_{CaissesPersonnel} / NbH_{CaissesTotal})$

- ³ Le nombre d'heures de fonctionnement d'une caisse automatique est égal au nombre d'heures d'ouverture du magasin à la clientèle.
- ⁴ Le nombre d'heures de fonctionnement d'une caisse tenue par du personnel est égal au nombre d'heures durant laquelle la caisse était effectivement ouverte à la clientèle.

Art. 11 Versement

¹ Les magasins versent à la Fondation, une fois par trimestre, à titre d'acompte sur le montant annuel, le montant dû en fonction du nombre de caisses automatiques installées dans leur magasin lors de la période correspondante et, le cas échéant, de la réduction de la taxe qu'ils font valoir.

² Les magasins transmettent à la Fondation, à la fin de chaque année civile, les données relatives au nombre de caisses automatiques installées ainsi que, s'ils font valoir une réduction de la taxe, aux durées respectives de fonctionnement des caisses automatiques et tenues par du personnel.

Art. 12 Taxation

- ¹ La Fondation contrôle les données fournies et peut procéder, en tout temps, à des contrôles auprès des magasins.
- ² La Fondation rend une décision de taxation motivée lorsqu'elle s'écarte des indications fournies par le magasin.

Art. 13 Taxation d'office

¹ Lorsque le magasin ne fournit pas en temps voulu les indications nécessaires pour la taxation, ou donne des indications fausses ou incomplètes, la Fondation procède, après une sommation infructueuse, à une taxation d'office.

² Un émolument de 1 000 F à 5 000 F est perçu.

Art. 14 Sommation de payer

- ¹ La Fondation adresse une sommation de payer, par lettre signature et à leurs frais, aux magasins qui ne se sont pas libérés de leurs taxes, émoluments et frais dans le délai de paiement imparti.
- ² Cette sommation précise qu'à défaut de paiement des montants dus dans un délai de 30 jours il sera procédé au recouvrement conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889.
- ³ Cette sommation de payer est assimilée à un jugement exécutoire conformément à l'article 80 de ladite loi.

Art. 15 Amende administrative

- ¹ Est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 000 000 F au maximum tout magasin qui contrevient aux dispositions de la présente loi et de son règlement d'exécution.
- ² La Fondation est compétente pour prononcer l'amende.
- ³ Le paiement d'une amende ne dispense pas du versement des taxes éludées.

PL 12064-A 14/87

⁴ Les décisions définitives infligeant une amende administrative sont assimilées à des jugements exécutoires au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889.

Art. 16 Prescription

L'action pénale et la peine se prescrivent par 5 ans.

Art. 17 Recours

Les décisions de la Fondation prises en application de la présente loi peuvent faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice.

Chapitre IV Dispositions finales et transitoires

Art. 18 Dispositions d'exécution

Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'application de la loi.

Art. 19 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le jour suivant sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle

ANNEXE 1



PL 12064 : pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail (Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques)

Audition du 29 janvier 2018 devant la Commission de l'Economie

Notre Union vous remercie de l'avoir associée à l'analyse de ce projet de loi, qui la concerne tout particulièrement, dans la mesure où son membre, la FCG, est directement impacté par le projet. Son commentaire se limitera à des considérations générales, laissant l'examen plus technique aux représentants du Trade Club, qui seront également entendus.

La proposition est motivée, selon ses auteurs, par la volonté de préserver l'emploi dans le secteur du commerce. Notre Union ne peut que souscrire à ce but louable. L'exposé des motifs nous indique également que le projet de loi s'inscrit dans le cadre de l'automatisation et de ses conséquences sur l'emploi.

On peut comprendre l'appréhension face à l'accélération de l'évolution technologique et à l'inconnue devant laquelle nous sommes par rapport à ce que sera le monde du travail de demain. Mais l'unique chose dont nous pouvons être à peu près certains, c'est que ce que nous imaginons aujourd'hui sera différent dans les faits demain. Et cette inquiétude face à l'avenir signifie-t-elle que les auteurs ont l'intention de proposer des mesures semblables à celles qu'ils destinent au commerce pour l'ensemble des professions touchées par ce phénomène? L'industrie, le juridique, le médical, la finance et tant d'autres secteurs sont concernés par cette évolution technologique. L'ensemble de la société et de l'économie est touché. La question de taxer les robots, comme le suggère l'exposé des motifs, se pose de manière récurrente dans le débat sur les nouvelles technologies. Mais elle ne peut être résolue à l'échelle d'un seul pays. Alors que dire lorsque cette logique s'applique à un canton et à un secteur particulier.

Si on ne sait pas de quoi demain sera fait, on est un peu plus renseigné sur ce qui fait notre passé. Ainsi, d'une manière générale, l'économie genevoise a fait preuve d'une résilience assez remarquable ces dernières années. En dépit du tableau sombre que nous dépeignent les autreus, la STATENT nous révèle que l'on a atteint en 2015 313'243 EPT sur le territoire genevois, contre 246'912 en 2005, soit une augmentation de plus de 66'000 emplois, soit de près de 27% en 10 ans. Le constat est malheureusement différent pour le commerce de détail. Le secteur ne cesse de perdre du terrain, puisque depuis 2006, il a perdu près de 800 emplois pour atteindre en 2015 16'090 EPT, et se relève à peine du choc du franc fort, qui a fait plonger la marche des affaires. Le commerce genevois est soumis à une très forte concurrence, liée à sa situation géographique, avec des voisins français et vaudois plus souples en matière d'horaires, un tourisme d'achat toujours présent et surtout des achats en ligne en plein boom. Et force est de constater que le présent projet n'améliorera en rien la situation, bien au contraire.

Tout d'abord, le coût de la mesure, même si le projet ne l'a pas calculé, semble totalement disproportionné. On comprend bien que cette taxe surréaliste a précisément pour but d'inciter à renoncer aux caisses électroniques, dont la seule présence équivaut en théorie à deux plein temps. C'est oublier que les caisses électroniques existent déjà sous une autre forme, à laquelle les Genevois sont habitués: les achats en ligne. C'est en effet le consommateur ici aussi qui se charge du «tipage» des articles commandés. C'est oublier également que cette interdiction de fait des caisses automatiques sur le territoire genevois n'empéchera en aucune manière les concurrents voisins de proposer de nouveaux services, au rang desquels on peut compter les caisses automatiques, et que ces derniers continueront ainsi à se moderniser et à répondire à la demande des consommateurs, y compris genevois, au détriment du commerce de notre canton.

Commentaire des articles

Article 1

Préserver l'emploi

La préservation de l'emploi est rendue possible grâce au chiffre d'affaires et au bénéfice dégagé, par le biais d'une taxe supplémentaire. Par ailleurs, si les auteurs du projet de loi souhaitent soutenir le commerce et donc l'emploi, nous les invitons à se pencher sur les conditions cadre qui s'appliquent au commerce genevois par rapport à ses concurrents, qu'une nouvelle taxe ne ferait que péjorer. Une réflexion sur les horaires serait par exemple tout à fait bienvenue.

Relations humaines

Tout d'abord, il faut relever que les magasins physiques seront toujours là. Peut-être réinventés, mais le contact social, le lien, sera toujours là. Même Amazon, numéro un de la vente en ligne, qui annonce sa venue en Suisse cherche des arcades.

Soutien et orientation clients

Le Département de l'économie et de la sécurité a rédigé une Stratégie économique 2030, dans laquelle figure un Plan action commerce comprenant 8 mesures. Parmi ces 8 mesures, nous retenons plus particulièrement celles proposant des formations spécifiques aux commerçants et aux employés sur l'accueil, ainsi que sur la connaissance de l'environnement local et régional.

Promouvoir la formation et reconversion

Les commerces n'ont pas attendu ce projet de loi pour se pencher sur la question de la formation professionnelle. Il existe ainsi une certification par la validation des acquis par expérience et les enseignes pratiquent déjà la formation continue au sein de l'entreprise.

Article 2

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur la manière de vérifier les ventes en appartement. Nous peinons par ailleurs à se représenter un cas réel. De plus, la caisse automatique existe déjà largement dans le commerce, y compris non alimentaire. Il s'agit, comme on l'a déjà souligné, des achats sur internet, où les consommateurs sont déjà leurs propres «caissiers», sans considération d'horaire. On

constate que le développement de cette technologie a déjà un impact important sur le volume de ventes en magasin. Une taxe aurait pour seule conséquence de prétériter celui-ci.

Chapitre II

Articles 4, 5 et 6

Encore une Fondation, serait-on tenté de dire! Qui plus est aux contours pour le moins flous : comment sera-t-elle organisée (nombre de membres, jetons de présence, etc), que coûtera-elle ? Avant de prélever toute taxe, il faudrait déjà que l'on connaisse le nombre de caisses concernées. Par ailleurs, l'attribution d'une part de revenu à la FFPC semble calculée à l'œil, tout comme la part qui revient aux magasins sans caisse automatique... rétribués en quelque sorte pour ne pas évoluer. Le pire est que la Fondation n'a pour tâche que la redistribution de son magot, sans qu'il soit vraiment précisé dans la loi à quoi il est destiné.

Chapitre III

Article 9

Le montant de la taxe de 10'000.- par mois est totalement irréel. Cela signifie donc que pour une enseigne qui aurait 4 caisses automatiques (présentes de fait durant toute la durée d'ouverture du magasin mais généralement utilisées principalement en cas de forte affluence), le magasin paierait 480'000.- par an à la Fondation. Si l'on extrapole aux 17 magasins auxquels le projet de loi fait référence, cela ferait plus de 8 millions de recettes par an, à répartir entre les commerces qui n'ont pas de caisses automatiques et la FFPC, qui augmenterait ainsi son budget de plus de 18% sans obligation d'affectation de ces ressources supplémentaires au commerce.

Article 10

Pour ce qui concerne le savant calcul de réduction de la taxe, il s'agit d'une farce, dans la mesure où les caisses automatiques sont considérées comme fonctionnant durant toute la durée d'ouverture du commerce, même lorsqu'elles ne sont pas utilisées, alors que les caisses avec personnel sont précisément ouvertes en fonction de la fréquentation. La réduction serait au mieux de quelques centaines de francs, soit une part infime de la taxe de 10'000.-.

Articles 11 et 12

Le projet nous propose une véritable usine à gaz ainsi qu'un système d'inquisition et défiance à l'égard des commerces.

Article 13

Pour rappel, un émolument est destiné à couvrir les frais administratifs. On se demande ce qui justifie de tels montants qui relèvent de la confiscation.

Article 15

Si l'on s'étonne déjà du montant des émoluments, que dire que cette amende administrative, qui peut atteindre le million! C'est tout simplement du jamais vu à notre connaissance dans notre droit. Cette amende record serait de plus décidée par une Fondation de droit privé, certes créée par une loi, mais

PL 12064-A 18/87

dont il n'est fait nulle part mention d'une quelconque délégation de compétence de la part de l'Etat, autorité administrative.

En conclusion, notre Union rejette fermement ce projet de loi, qui condamne un secteur déjà sinistré. L'état d'esprit qui le sous-tend nous met particulièrement mal à l'aise. Il sonne comme un énorme mouvement de mauvaise humeur et de peur face à l'évolution de la société et du monde du travail, dont le commerce serait, en l'état, l'otage. Ce secteur souffre depuis des années, est soumis à une concurrence ardue que les conditions cadre locales rendent encore plus difficile; ce projet de loi lui porte l'estocade finale. Permettez-nous également de relever qu'on y ressent un certain décalage générationnel. Les nouvelles générations n'utilisent que les produits technologiques. La génération Y est connectée et sensible également à des moyens de paiement virtuel, rôdée à l'usage des applications, des automates. S'attaquer aux caisses automatiques est une gageure. Que penser alors des bancomats, de l'e-banking, de l'enregistrement à l'aéroport, pour ne citer que ces exemples-là? Les nouvelles technologies, la robotisation pénètrent tous les secteurs économiques, et le présent projet introduit un régime discriminatoire à l'égard d'un secteur économique particulier.

Stéphanie Ruegsegger

Isabelle Fatton

Secrétaire permanente

Secrétaire de la Fédération du Commerce Genevois

ANNEXE 2



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Genève, le 12-01-2018

Commission de l'économie du Grand Conseil genevois

Notre réf. 3452-CoT

re8130

PL 12064 Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques Audition du 15 janvier 2018, position de la CGAS

La CGAS remercie la commission pour son audition. Après étude du projet, qui part d'une bonne intention de protéger l'emploi dans le secteur du commerce, elle constate qu'il manque sa cible et recommande son rejet.

1. Observations liminaires sur le secteur du commerce de détail

Une branche en rapide évolution

Le secteur du commerce de détail est en évolution rapide. La concurrence entre les groupes pour attirer la clientèle ainsi que des mutations économiques dues aux nouvelles technologies bien plus que le franc fort et la concurrence transfrontalière mettent sous pression les commerces les moins innovants et tirent les conditions de travail du personnel vers le bas. C'est également un secteur qui connaît un partenariat conventionnel défaillant. En plus des difficultés à obtenir une la convention collective de travail et à l'étendre, parmi les principales problématiques du secteur, nous pouvons notamment citer le régime des heures d'ouverture des magasins, les difficultés pour certains commerces d'accéder aux surfaces commerciales notamment en centre-ville, mais surtout l'évolution des habitudes d'achat avec une part en croissance rapide des achats effectués par internet. Ces achats-là détruisent certainement davantage d'emplois que les caisses automatiques.

Il s'agit d'une branche économique à emplois très majoritairement féminins et aux salaires bas. La très grande flexibilité horaire exigée rend les professions de la vente particulièrement difficiles en matière de conciliation travail-famille. Les salaires n'ont que peu évolué voire stagné pour certaines catégories. La hausse importante de la productivité n'a donc pas été redistribuée.

Des caisses automatiques

Les caisses automatiques ont fait leur apparition à partir des années 2010, d'abord dans les magasins « vitrines » de Coop et Migros, puis progressivement dans des plus petites succursales. Aujourd'hui la moitié des succursales Migros disposent d'un tel dispositif.

Du point de vue de l'employeur, elles permettent d'accélérer le flux client et de diminuer le nombre d'emplois nécessaire à l'encaissement des marchandises. Le travail de caissier/ère en est profondément transformé puisque le travail comprend désormais une dimension de surveillance bien plus importante qu'auparavant, ce qui n'est pas sans poser des

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 1/4

PL 12064-A 20/87



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

problèmes pour les salariés concernés. Selon les syndicats, il ne faut pas mystifier la dimension sociale du travail en caisse. Il est ergonomiquement difficile et source d'affections musculo-squelettiques. Le stress est élevé en lien notamment avec les risques d'erreurs de caisse, les visites de « mystery shopper » ou les autres dispositifs de surveillance. Par ailleurs, alors qu'on mentionne souvent le contact social comme un élément prépondérant dans ce métier, on oublie généralement de préciser ses caractéristiques : il s'agit d'une obligation liée à un rapport contractuel avec un enchaînement codifié (sourire, bonjour, au revoir, merci), surveillé et sanctionné.

Nous constatons une croissance rapide ces dernières années du nombre de magasins équipés de caisses automatiques et de leur nombre absolu. Chaque rénovation de succursale (et elles sont nombreuses) est l'occasion d'installer des caisses automatiques.

De l'emploi dans le secteur

Cette présence des caisses automatiques est certainement à mettre en lien avec la diminution des emplois dans le secteur, lente mais confirmée ces dernières années. En effet, malgré des hausses de productivité régulières et importantes dans la branche du commerce de détail nous constatons une tension accrue sur le marché du travail. Les petits commerces « tirent la langue », les grands groupes engagent moins. Les chiffres disponibles indiquent un léger accroissement du nombre de demandeurs d'emploi dans le Canton de Genève dans cette branche sans que cette augmentation soit significative. Le rapport d'activité de la Migros (le seul qui soit disponible et qui permette de suivre l'évolution des chiffres d'affaires et des équivalents temps plein) indique bien une diminution du nombre d'équivalents temps plein bien plus importante que la diminution du chiffre d'affaires. En 3 ans, entre 2012 et 2015, Migros Genève diminuait d'environ 4,5% ses effectifs avec un chiffre d'affaires comparable et surtout une augmentation de sa clientèle.

L'évolution de ces dernières années démontre donc, dans un contexte de concurrence accrue, que ce sont les salariés qui ont payé le prix de cette hausse de productivité. Les caisses automatiques participent évidemment à cette reconfiguration de l'activité dans le commerce de détail permettant aux entreprises y ayant recours de ne pas faire de nouvelles embauches et d'ainsi diminuer les coûts en personnel. D'une manière générale, il y a donc un déplacement en faveur du capital de la répartition du produit du travail.

2. Du PL « Pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail »

Sur le fond, le projet de loi instaure une fondation qui aura pour tâche de percevoir une taxe sur les caisses automatiques et de la redistribuer selon deux affectations :

- 70% de la taxe irait aux entreprises n'ayant pas de caisses automatiques
- 30% alimenteraient la Fondation pour la formation professionnelle et continue

Les syndicats ne peuvent aucunement souscrire à une telle proposition.

Ce projet ne protège en rien l'emploi et ne garantit en rien le maintien de l'emploi. Il ne dit rien par exemple sur les conditions de travail du personnel de vente.

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 2/4



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Du point de vue des syndicats, l'enjeu n'est pas tant de taxer les caisses automatiques que de garantir la redistribution des gains de productivité. Ce projet ne participe aucunement à une redistribution des gains de productivité vers les salarié-e-s. Au contraire, il prévoit de distribuer gracieusement 70% de la taxe aux entreprises dépourvues de caisse enregistreuses et donc, in fine, aux actionnaires desdites entreprises.

Il est parfaitement improbable que grâce à ce cadeau, les entreprises augmentent les postes de travail ou les salaires ou diminuent la durée du travail. Il s'agit donc d'une redistribution entre les différentes entreprises du secteur. Sur ce point, les syndicats n'ont pas être juges des contradictions patronales.

Sans entrer à ce stade sur le bien-fondé d'une taxe sur les caisses enregistreuses, l'affectation du produit de la taxe proposé par le PL ne trouve ainsi pas notre soutien et doit être repensée.

Une réflexion pourrait être menée afin d'utiliser le produit de cette taxe réellement en faveur des salarié-e-s de la branche qui sont les principaux lésés de l'apparition des caisses automatiques – et non pas les autres entreprises. Nous pourrions ainsi imaginer un fonds alimenté par cette taxe en faveur de la diminution du temps de travail, pour une retraite anticipée, pour la conciliation avec la vie de famille ou pour l'accompagnement des personnes licenciées en complément des mesures de l'assurance-chômage, ou encore à alimenter les cotisations sociales. Il serait également possible, au travers d'une loi cantonale, d'utiliser le revenu de la taxe pour instituer des prestations cantonales sous forme de rente-pont en faveur des chômeurs-euses en fin de droit proches de l'âge de la retraite.

Ce projet ne permettra pas la formation des salarié-e-s de la branche. Il n'y a aujourd'hui aucune possibilité conventionnelle pour les salarié-e-s de bénéficier de formation continue. Les mesures de formation professionnelle et continue sont au bon vouloir des entreprises qui ont toute latitude en la matière. En l'état du projet, cela reviendrait même à financer la FFPC et les formations professionnelles dans d'autres branches d'activité. On peine à voir où est l'intérêt des salarié-e-s de la branche dans un tel système. En l'absence d'un dispositif conventionnel permettant aux salarié-e-s de faire valoir leurs acquis ou de bénéficier d'une réelle formation professionnelle et continue pilotée paritairement ; l'utilisation d'une éventuelle taxe pour favoriser la formation professionnelle ne fait aucun sens. Pire, elle participerait à la marge à la perte de compétitivité du secteur et donc, in fine, à la destruction de postes.

En résumé, ce projet de loi n'encourage en rien la formation professionnelle ou la reconversion professionnelle du personnel de caisse des magasins concernés et ne préserve pas les emplois dans le secteur. Il semble donc manquer sa cible.

La CGAS recommande le rejet du PL « Pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail » en l'état.

3. Remarques sur l'exposé des motifs

Le PL a le mérite d'être le premier à Genève à tenter une réponse à la perte d'emplois en lien avec la diffusion à large échelle des nouvelles technologies dans l'industrie et les

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 3/4

PI 12064-A 22/87



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6. 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

services. Conscient-e-s de l'enjeu, ses auteur-e-s esquissent dans l'exposé des motifs une analyse du phénomène et proposent de repenser le travail et le financement des assurances sociales par des taxes sur les nouvelles technologies, le but étant de rendre possible l'instauration d'un revenu universel déconnecté du travail.

La CGAS mène les mêmes débats.

Plus ou moins d'emplois ? L'exposé des motifs du PL est sans nuances dans sa réponse à cette question. Il ne cite que l'étude la plus alarmiste élaborée en 2013 et commanditée par le cabinet d'audit Deloïtte à l'Université d'Oxford. Elle table sur la disparition de 50% des emplois. Elle ne cite pas d'autres études, comme celle de 2016 de l'OCDE. Cette dernière tient mieux compte de la création de nouveaux emplois en lien avec les nouvelles technologies et situe le risque de pertes d'emplois à 9%. Au-delà des chiffes, une certitude : sans mesures pour contrer ces effets, le chômage augmentera et un nombre très important de salarié-e-s devra faire face à des changements plus ou moins marqués de la nature de leur travail.

Comment financer la protection sociale ? Si les places de travail disparaissent, les impôts baissent. Il faut donc trouver des solutions pour financer la protection sociale, les services publics et les infrastructures, ainsi que la formation et la reconversion des salarié-e-s.

Taxer les robots ? C'est pour répondre à cette lancinante question que l'idée de taxer les robots ou les nouvelles technologies qui se substituent au travail humain fait son chemin dans le débat public et trouve des soutiens, de Bill Gates au prof.Oberson à Genève. Pour d'autres, les robots et autres outils d'automation font partie des facteurs de production et doivent être taxés au sein de l'entreprise. Ce ne seraient pas les robots à devoir être taxés, mais leurs propriétaires.

Comment répartir les gains de productivité ? La productivité

continue d'augmenter en Suisse depuis les années 1960. Or, les salarié-e-s n'en profitent plus. Les salaires stagnent, la répartition des richesses ne se fait plus. Cette augmentation bénéficie ainsi exclusivement aux entreprises et aux actionnaires. Et ces derniers en veulent toujours plus. Une partie du patronat suisse préconise le démantèlement des protections et le retour à la semaine de 50 heures. Or, si en Suisse et à Genève on travaillait encore 47 ou 45 heures hebdomadaires, le nombre de personnes sans emplois serait bien plus élevé qu'aujourd'hui.

Il est dommage que l'exposé des motifs du PL n'aborde pas une des réponses concrètes et simples qui a déjà fait ses preuves en matière de création d'emploi. Il s'agit de la réduction de la durée hebdomadaire du travail sans réduction de salaire. Elle permet d'agir sur plusieurs plans : répartir les gains de productivité, réduire le chômage actuel en répartissant mieux les emplois, anticiper et pallier aux effets de la numérisation de l'emploi. Et de vivre mieux.

Pablo GUSCETTI, secrétaire syndical UNIA

Manuela CATTANI, SIT, présidente CGAS, 079 29 28 490

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 4/4

Date de dépôt : 15 mai 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Roger Deneys

Mesdames et Messieurs les députés,

Nul n'est prophète en son pays?

Le 19 mars 2018, la commission de l'économie du Grand Conseil auditionnait M^{me} Livia Spera, « *Political secretary for Dockers and Fisheries* » de l'ETF, « *European Transport Workers' Federation* », venue tout spécialement de Bruxelles après avoir demandé à être auditionnée dans le cadre des travaux de la commission sur ce projet de loi PL 12064.

Une fois n'est pas coutume, les questions et les propositions d'un projet de loi déposé au Grand Conseil genevois suscitaient un intérêt qui dépassait nos petites frontières cantonales.

Cela n'a pas empêché la droite néolibérale PLR-PDC-UDC de la commission de l'économie de s'opposer à cette demande d'audition, alors qu'il est d'usage d'accepter quasi automatiquement les auditions des personnes qui en font la demande. Le 5 mars 2018, l'audition de M^{me} Livia Spera a ainsi été acceptée d'extrême justesse, par 8 OUI (3 MCG, 1 Ve, 3 S, 1 EAG) contre 7 NON (4 PLR, 2 UDC, 1 PDC).

Après avoir décrit¹ le travail de sa fédération syndicale et indiqué que l'ETF avait eu connaissance du projet de loi par la presse quelques mois plus tôt, et en particulier de la proposition d'instaurer une taxe sur les caisses automatiques, M^{me} Spera a relevé qu'il avait suscité un certain intérêt, car elle mène actuellement une campagne au sein de l'Union européenne sur un sujet qui est très semblable.

Aux yeux de l'ETF et de sa section « dockers », le projet de loi PL 12064 est un projet innovant. En effet, on parle souvent d'automatisation et de digitalisation mais pas tellement des changements sociaux que ces processus pourraient avoir. M^{me} Spera explique que le

-

Voir annexe 1

PL 12064-A 24/87

débat politique au niveau de l'Union européenne mais aussi au niveau des différents Etats est assez pauvre.

M^{me} Spera se demande qui va payer les coûts sociaux de ces mutations. Il va y avoir moins d'emplois, donc des gens au chômage. Il y aura également un besoin de requalification professionnelle et une perte des recettes fiscales. Finalement, on va aussi perdre des consommateurs et il y aura donc moins de dépenses. L'automatisation ne se traduit pas non plus par une réduction des coûts pour les consommateurs, les consommateurs ne tirant pas d'avantages économiques du fait que les terminaux soient automatisés. En effet, le consommateur final qui achète un iPhone délivré par un container automatisé ne le paiera pas moins cher.

L'automatisation ne doit pas non plus être utilisée pour poursuivre des pratiques antisyndicales, détériorer les conditions de travail ou limiter la portée des négociations collectives.

Il doit y avoir des raisons économiques pour décider d'automatiser, une analyse de rentabilité doit être faite, qui puisse démontrer que, en automatisant, il peut y avoir des avantages pour le secteur.

La politique de l'ETF sur l'automatisation est la suivante : « pas d'automatisation sans consultation ». Le but est de sauvegarder l'emploi. L'idée n'est pas de dire que, en mettant une taxe sur les robots, tous les problèmes sont résolus. Elle ne pense d'ailleurs pas qu'un monde sans travail soit faisable. L'ETF attache des valeurs au travail qui vont au-delà du salaire et de la valeur économique du travail.

Pour l'ETF, les syndicats doivent être impliqués dans tous les projets de développement (*Projets Greenfield*) et les améliorations techniques dans les terminaux existants doivent aussi être négociées avec les syndicats (*Projets Brownfield*).

Par ailleurs, les bénéfices tirés des processus d'automatisation doivent être partagés avec les travailleurs. La formation joue un rôle clé car les métiers dans les ports peuvent changer avec la technologie. Ce n'est pas parce qu'un employé peut travailler dans un terminal qu'il peut travailler dans un autre. Il faut aussi des fonds pour la transition car il y a des travailleurs qui ne pourront pas être remployés. L'ETF est ouverte à la discussion, mais le changement ne peut pas se faire sans l'intervention des institutions et des partenaires sociaux.

Concernant les solutions, un impôt sur les robots pourrait résoudre une partie des problèmes, notamment celui du manque de recettes provenant des impôts. Par exemple, dans le secteur portuaire, l'Etat doit investir de plus en plus pour accueillir les grands navires et la capacité portuaire doit être

amplifiée et, donc, s'il y a moins de recettes qui viennent de la taxe sur le travail, quelqu'un devra payer ces impôts. Par ailleurs, pour l'instant, les recettes provenant des impôts sur les revenus sont plus élevées que celles provenant des impôts sur les entreprises. M^{me} Spera pense que si on peut taxer le travail on doit aussi pouvoir taxer les robots. Un débat doit ainsi être mené afin de déterminer ce qu'il faut taxer, comment et qui doit être taxé. Elle explique que l'ETF est en train d'établir un dialogue avec une pluralité d'organisations afin de trouver des solutions partagées qui puissent garantir un futur au travail dans les ports.

Concernant le PL 12064, elle estime qu'il est courageux, car il touche une thématique très complexe et controversée. Elle observe par ailleurs que les motivations exprimées sont bien fondées car elles amènent une analyse de tous les problèmes qui n'est pas dogmatique. Le projet de loi vise un problème actuel car tout le monde parle de l'automatisation, même si peu de débats proposent des solutions concrètes. Elle explique que l'ETF a eu tout de suite beaucoup d'intérêt pour ce projet qui a le mérite de soulever le débat sur un sujet très important, pas uniquement pour les travailleurs mais aussi pour le futur des sociétés.

Sur la thématique des caisses automatiques, différentes questions peuvent se poser. Il faut se demander s'il y a un avantage pour le consommateur, pour les finances publiques et pour les travailleurs. <u>Il faut également se demander si cela fait du sens d'investir dans des technologies qui ne contribuent pas à la création d'emploi.</u>

En accompagnement à sa prise de position, M^{me} Spera remettait à la commission une présentation², complétée par une prise de position publique exprimée dans la Tribune de Genève du 26 avril dernier³.

Le 15 janvier 2018, la commission de l'économie avait également procédé à l'audition de M. Xavier Oberson.

M. Oberson a notamment qualifié le projet de loi PL 12064 d'intéressant et novateur, inscrit dans un mouvement relativement récent, démarré il y a deux ans : la réflexion globale sur le développement de l'intelligence artificielle en général et des robots en particulier. La crainte de son impact sur les places de travail est controversée mais partagée par de grands économistes. On arrive à une IVe révolution industrielle.

M. Oberson explique qu'aujourd'hui, une entreprise comme Toyota construit une voiture en une journée et quatre étapes. Pour les deux premières

Voir annexe 2

³ Voir annexe 3

PL 12064-A 26/87

étapes, 98% des phases sont robotisées; cette utilisation est déjà répandue, par exemple aussi avec Adidas pour les chaussures. Mais le développement des robots dans le secteur des services est particulièrement frappant et inquiétant. On parle véritablement de nouvelle révolution industrielle, car des robots sont par exemple utilisés dans la banque pour effectuer des transactions. Le métier de comptable sera à terme effectué par des robots. Les avocats sont aussi concernés par le robot *Ross* qui effectue des recherches juridiques et est spécialisé dans le droit de la faillite. Le développement de cette intelligence artificielle dans le domaine des services est préoccupant.

Il existe deux visions : une optimiste et une pessimiste.

Bill Gates estime ainsi que, à terme, pratiquement toutes les places de travail seront mises en péril. Ceci aura des conséquences fiscales et touchera la sécurité sociale, qui est dans la plupart des pays financée par l'imposition sur les salaires. Si les salaires disparaissent, alors la base imposable de la sécurité sociale disparaît également. Un effet négatif supplémentaire s'accumule: si des places de travail disparaissent, il y aura des chômeurs et un besoin plus accru de financement pour ces derniers. Cette thèse pessimiste est soutenue par des économistes sérieux.

M. Oberson se situe lui-même dans une réflexion apolitique et relève qu'il y a d'ailleurs des représentants de tous les partis qui sont d'un côté ou de l'autre. Il s'agit d'un débat sur l'avenir de notre société, qui va au-delà du politique.

La thèse optimiste consiste à dire qu'il y a déjà eu trois révolutions industrielles et que le monde s'en est très bien sorti. Cette quatrième révolution augmentera la productivité et l'innovation. Pourquoi serait-elle différente des trois autres? L'intelligence artificielle crée des gains de productivité, de nouveaux types de travail apparaissent, comme spécialiste des réseaux sociaux (« marketing social network »). Des personnes extrêmement sérieuses et compétentes disent qu'on n'assistera peut-être pas à un développement majeur dans les cinq à dix prochaines années et qu'on aura certainement de nouvelles places de travail.

M. Oberson n'a pas la compétence de dire laquelle de ces deux thèses est la bonne, il trouve de très bons arguments dans les deux sens. Cependant, à long terme, même certains optimistes disent que l'on rencontrera un problème important. L'objectif de l'intelligence artificielle est de remplacer le cerveau humain. Des robots pourraient donc faire pratiquement mieux le travail qu'un être humain, d'où cette réflexion. Il s'est lui-même intéressé à ce débat dès le début et estime avoir une vision de type développement

durable : l'impact exact de cette intelligence artificielle n'est pas connu, mais les risques sont importants.

En politique, il faut prévoir et réfléchir. Des personnes réfléchissent sur ce sujet en Espagne, en Autriche et en Belgique. Le risque de perdre des places de travail est très important, même s'il n'existe peut-être pas tout de suite. Il faut absolument, pour le financement général de la sécurité sociale, prendre en considération ce risque, d'où l'idée de taxer les robots. A ce stade, il ne s'agit pas de taxer les robots en tant que tels (robots = actifs de l'entreprise), mais leur utilisation, qui, au fond, remplace le travail fait par un être humain. Cette utilisation du robot pourrait conceptuellement donner lieu à un revenu théorique, qui constituerait alors une nouvelle imposition qu'il faudrait intégrer dans le système fiscal dans sa globalité.

Il se situe lui-même dans une réflexion très globale sur le système fiscal, dans l'hypothèse où la théorie pessimiste se réaliserait. Vu la difficulté de mettre en place ce type d'imposition, il faudra aussi que des organismes se penchent sur le sujet pour trouver un consensus international.

Le projet de loi PL 12064 se situe dans cette réflexion. Le problème est que l'automatisation détruit plus d'emploi qu'elle n'en crée. Ce projet de loi se situe dans la vision pessimiste en proposant d'instaurer une taxe sur les machines qui remplacent les caissiers dans les magasins.

Des prétextes pour ne pas agir et ne pas mettre en œuvre le projet de loi PL 12064 ?

Nonobstant ces appréciations positives, un certain nombre de griefs ont été exprimés par les personnes auditionnées, contre ce projet de loi.

Ainsi, M. Oberson relève que, si ce projet de loi PL 12064 défend une idée intéressante, la réflexion devrait se situer à un niveau plus global : cette taxe doit être intégrée dans le système fiscal existant mais revu de manière globale.

Selon lui, il serait envisageable dans un premier temps de taxer l'usage des robots et dans un deuxième temps le robot en tant que tel (= comme personne morale). Si l'entreprise a un salarié virtuel qui est le robot, logiquement, elle doit aussi pouvoir déduire ce salaire. Le raisonnement est assez compliqué et doit être examiné de manière globale.

D'autre part, à ses yeux, le projet de loi est trop partiel en s'attaquant à un petit segment, qui est les *magasins*, soit un terme sujet à interprétation ; qui pose aussi des problèmes d'égalité de traitement.

PL 12064-A 28/87

Et, fondamentalement, si l'objectif est de taxer les sociétés qui remplacent les travailleurs humains par des robots, alors il faut avoir une vision plus globale. L'idée de taxer les robots doit été examinée de façon plus globale au niveau international (OCDE, UE). Si seule la Suisse décide de taxer les robots, cela entraînera un problème de concurrence internationale. Une coordination internationale est donc nécessaire. Le programme BEPS de l'OCDE est un modèle intéressant. Il s'agit d'un programme pour la fiscalité des entreprises multinationales qui vise à lutter contre la planification fiscale agressive et la double non-imposition. Ses 15 plans d'action ont été mis en place par l'OCDE. Il a fallu presque cinq ans de travaux pour y arriver. Il faut un consensus international sur la question des robots. Il explique avoir écrit plusieurs articles, dont un dans l'AJP. Il pourra aussi servir dans le cadre d'autres réflexions.

A l'observation d'un – forcément excellent – député socialiste qui relève que le projet de loi n'instaure pas une taxation comme un bâton qui sert à taper l'entreprise qui utilise ou remplace un salarié par un robot, mais comme un élément visant à aider la reconversion (art. 2 al. 2 let. d) et qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour obtenir réellement une reconversion professionnelle, M. Oberson indique qu'il existe trois possibilités d'utiliser les recettes qui découleraient d'une taxe :

- La première possibilité impacte la sécurité sociale. Si les salaires disparaissent ou que la masse salariale est réduite de 50%, la situation sera inquiétante. Même les pessimistes disent que cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais à travers une dégradation.
- La deuxième possibilité est d'avoir un revenu minimum, ce qui était l'un des éléments de la campagne politique de Benoît Hamon. Des experts de droite comme Guy Sorman ou Jacques Attali y sont tout à faire favorables.
- Enfin, il est possible de se dire que, avec le développement de l'intelligence artificielle, certains types de métier seront particulièrement touchés et d'autres pas. Il faut encourager la mobilité des travailleurs et leur conversion. Par exemple, lorsqu'il regarde l'échange automatique de renseignements dans les banques et les directives de l'OCDE, il a l'impression que l'utilisation de l'intelligence artificielle est déjà préparée. Un algorithme dira bientôt s'il faut déclarer ou pas. Il ne prédit pas un très grand avenir du secteur de la compliance dans les dix ou vingt prochaines années. Mais il existe aussi d'autres métiers, qui ne sont pas à haute valeur ajoutée ou des plus intellectuels, comme coach ou professeur de gymnastique : on a besoin de rapport humain. Certains diagnostics de médecins, comme ceux des radiologues, sont mis en péril par

l'intelligence artificielle. Il faudra quand même toujours un être humain pour garder un contact. Et il faut du financement pour encourager ou même revoir la formation de manière générale, s'adapter au développement de cette intelligence artificielle et orienter les étudiants ou adultes vers d'autres métiers.

Si le rapporteur de minorité partage la nécessité de mener des réflexions plus globales, touchant l'ensemble des secteurs économiques et englobant également la problématique du financement d'un revenu de base inconditionnel ou tout autre type de revenu qui éviterait de faire sombrer des dizaines de millions de personnes dans la pauvreté par la disparition massive d'emplois, il convient cependant de considérer justement la nécessité d'agir sans tarder, car les emplois supprimés en raison de l'accélération des processus d'automatisation ou de robotisation ne sont jamais remplacés simultanément par de nouveaux emplois.

Au cours de son histoire, Genève a su parfois se montrer progressiste, pionnière, au moins à l'échelle de la Suisse, donnant l'exemple : pourquoi n'en serait-il pas une nouvelle fois de même s'agissant de la taxation des caisses automatiques ? Le projet de loi n'empêche nullement la réflexion plus globale, qui prend du temps, au contraire même : en montrant que le monde politique genevois, voire la population⁴, ne cautionne pas la politique du pire, celle du laisser-faire, celle des intérêts économiques privés au détriment de l'intérêt collectif, nous pourrions inciter les acteurs économiques à faire preuve de davantage de bonne volonté qu'aujourd'hui, où ils se contentent, comme de vulgaires marchands de tabac au XXe siècle, de d'abord nier l'impact négatif de leurs desseins, avant d'en minimiser les effets. Au demeurant, la présence — ou non — de caisses automatiques dans les commerces genevois est réversible et il est donc difficile de prétendre que ce projet de loi instaurerait une « inégalité de traitement » supplémentaire entre les acteurs économiques genevois.

A l'inverse même, aujourd'hui déjà, les caisses automatiques créent de véritables inégalités entre les commerces genevois puisque, selon plusieurs témoignages de personnes dignes de foi, la Coop ouvre dorénavant certains commerces à 7h30 le matin mais en ne proposant que les caisses automatiques entre 7h30 et 8h pour régler les achats : quelles sont aujourd'hui les petites enseignes, les petits commerçants qui peuvent se permettre d'investir dans l'achat de caisses automatiques pour ne pas recourir à du personnel pour encaisser les achats ?

Voir annexe 4

PL 12064-A 30/87

Des syndicats genevois conscients du problème posé par les caisses automatiques mais assez peu pressés d'agir : par un éventuel excès de susceptibilité ?

Lors de leur audition ce même 15 janvier 2018, M^{me} Cattani et M. Guscetti, respectivement représentants de la CGAS et du secteur ventes d'UNIA, ont tout d'abord décrit la situation que connaît, selon eux, le secteur du commerce de détail.

Ce secteur est confronté à de nombreux changements et à une numérisation croissante. La question du commerce en ligne se pose. On assiste à une grande flexibilisation dans le travail, laquelle cause beaucoup de problèmes aux salariés du secteur. Avant, la CCT prévoyait deux jours de congé fixes dans la semaine. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui pose des problèmes de conciliation entre la vie privée et le travail. Plus de 60% des salariés dans la branche du commerce de détail sont des femmes, qui effectuent aussi souvent plus de tâches ménagères. De ce point de vue, il est très important de s'interroger sur les nouvelles technologies que sont les caisses automatiques. M. Guscetti parle ici surtout au nom du comité de vente des vendeurs et vendeuses, lequel se réunit une fois par mois. Les caisses automatiques représentent aujourd'hui une grande inquiétude, car elles modifient la nature du travail en caisse. Avant, la caissière était uniquement en caisse. Aujourd'hui, elle doit en plus être le gardien et surveiller, ce qui augmente objectivement la difficulté liée à la profession⁵. A ce même titre, il ne faut pas non plus trop idéaliser le contact humain et la beauté du travail en caisse : il s'agit d'un travail dur et répétitif. La répétition du même mouvement impacte sur le physique. Le protocole consistant à toujours dire bonjour et sourire n'est pas non plus évident. M. Guscetti confirme également que les caissières et caissiers ne sont jamais consultés avant l'installation des caisses automatiques. Quant au nombre d'emplois qui pourraient disparaître dans le secteur, il est très difficile d'évaluer ce chiffre. Les plus grandes entreprises offrent des garanties. Il donne l'exemple de Migros qui publie un rapport annuel (les autres entreprises ne révèlent pas leur chiffre). Entre 2008-2010 et 2007, le nombre d'emplois a baissé de plus de 5% alors que la marge de bénéfice est restée la même. Est-ce dû uniquement à l'introduction des caisses automatiques? Il s'agit d'un autre débat. Il constate qu'il n'y a pas de réflexion suite aux effets de l'instauration des caisses automatiques sur les postes. Si une personne prend sa retraite, son poste n'est pas forcément

_

Voir aussi annexe 6, article du Matin Dimanche du 13 mai 2018 « Avec le scanner, les caissières deviennent surveillantes »

renouvelé. S'agissant de la formation ou de la requalification, M. Guscetti fait part des difficultés des vendeurs face aux caisses automatiques et au changement de typologie du travail qui amène plus de stress en raison des tâches à faire. Le vendeur doit surveiller les machines et est responsable si le client vole de la marchandise. Toute formation est en soi positive, mais, du point du point de vue syndical, il faut prendre des mesures afin que les salariés puissent profiter de cette formation.

La CGAS est d'accord quant au problème que soulève sur le fond ce projet de loi, dont l'enjeu est la garantie des emplois pour le futur. Mais dans leur perspective syndicale, ils reprochent à ce projet de loi de considérer la question de garder les emplois sans la lier directement à la garantie des conditions de travail en place.

En tant que premier signataire du présent projet de loi, la critique de la CGAS concernant l'absence de garanties relatives aux conditions de travail en place, semble assez curieuse: certes, maintenir ou même améliorer les conditions de travail des caissières et caissiers est essentiel et primordial mais, justement, de notre point de vue, cette question devrait être indépendante de la présence ou non de caisses automatiques et, aussi de ce fait, rester dans le champ de négociation traditionnel entre partenaires sociaux: c'est aux conventions collectives de régler les questions relatives aux conditions de travail dans ce secteur, sauf à vouloir admettre que le partenariat est mort et enterré, ce que les représentants de la CGAS n'ont pas fait lors de l'audition.

Développant sa critique, le représentant de la CGAS indique ensuite que le problème fondamental de ce projet de loi est que, en instaurant une taxe créant une fondation qui gère une partie de ces recettes, il intervient sur la redistribution des revenus à l'intérieur des entreprises, sans améliorer les conditions de travail sur place. Ils auraient préféré un autre système de répartition du revenu de la taxe, par exemple une diminution de la durée du travail. Des mesures auraient pu être mises en place pour concilier la vie familiale et le travail ou bien favoriser la prise d'une retraite anticipée pour les vendeurs. Toutes les semaines, des vendeurs sont licenciés et ne retrouvent pas de travail. Ils sont également critiques quant à la redistribution de 30% du revenu de la taxe à la Fondation pour la formation professionnelle et continue. Le problème n'est pas vraiment l'absence d'offre de formation, mais l'accessibilité pour les salariés à cette réorientation. Rien n'est prévu au niveau conventionnel ou légal pour permettre aux salariés du secteur de prendre du temps sur leur temps de travail pour se réorienter.

 M^{me} Cattani indique n'avoir pas pris position sur la question de savoir s'il est pertinent ou non d'instaurer une taxe sur les nouvelles technologies. En

PL 12064-A 32/87

revanche, ils sont très critiques sur l'affectation prévue par celle-ci et recommandent à la commission de rejeter ce PL car l'affectation de cette taxe ne concerne nullement les conditions de travail des salariés et ne profite pas aux salariés du secteur. Il faut voir si elle maintient éventuellement de l'emploi. Redistribuer le produit de cette taxe à des entreprises qui renoncent aux caisses automatiques sans revoir leurs mauvaises conditions de travail pose problème. Ensuite, il v a toute la dimension de la formation où il faut faire des efforts. De l'argent est donné à la Fondation pour la formation professionnelle et continue, mais elle n'est pas sûre qu'il bénéficie réellement au personnel de vente, car rien ne peut aujourd'hui contraindre des employeurs à libérer des salariés pour obtenir une formation qui les aidera à se mettre à l'abri des conséquences de l'introduction des nouvelles technologies. Quant à l'exposé des motifs du projet de loi, ses auteurs sont les premiers à Genève qui abordent les conséquences des nouvelles technologies sur l'emploi et proposent des mesures. Les syndicats s'intéressent à ce débat et se posent les mêmes questions. Si des emplois disparaissent en raison des technologies d'automatisation et qu'il y a moins de salariés, alors le système actuel de financement des assurances sociales pose problème. L'exposé des motifs ne cite que l'étude la plus alarmiste élaborée en 2013 et commanditée par le cabinet d'audit Deloitte, dont le but est de faire des bénéfices. Il ne cite pas d'autre étude, comme celle de 2016 de l'OCDE faite avec une autre méthode tenant mieux compte des nouveaux emplois aussi créés par les nouvelles technologies. Celle-ci arrive à une conclusion moins alarmiste. Les syndicats ont une seule certitude : cette mutation technologie ira probablement plus vite que d'autre et, si rien n'est fait, il y aura plus de chômeurs qui ne seront pas en adéquation avec les postes de travail qui existent ou seront créés. Quant à la question de taxer les robots, il v a deux écoles. La première avance que les robots ou les nouvelles technologies font partie des facteurs de production et qu'ils doivent être taxés au sein de l'entreprise pour tenir compte de la nouvelle richesse créée. Cependant, ce ne serait pas les robots qui devraient être taxés, mais leurs propriétaires. La seconde part de l'idée que les robots se substituent au travail humain et qu'ils doivent être de ce fait être taxés.

Sur le fond, cette question n'a pas été résolue par les syndicats. Elle donne un dernier élément sur l'exposé des motifs qui les déçoit. Le travail va changer, si bien qu'il faut financer autrement les assurances sociales et instaurer un revenu universel minimum. Le projet de loi veut, semble-t-il, y contribuer. Ils sont cependant déçus qu'une des mesures simples et qui a déjà fait ses preuves pour accompagner des mutations technologiques ne soit pas reprise : réduire la durée du travail sans baisser le salaire. Cette mesure

permettrait en effet de combattre le chômage actuel et d'anticiper les pertes d'emploi dues à l'arrivée de nouvelles technologies.

Une fois de plus, la critique syndicale de la CGAS est assez curieuse : si rien n'est explicitement prévu dans le présent projet de loi pour redistribuer le produit de la taxe aux salarié-e-s du secteur ou améliorer les conditions de travail ou l'accès aux formations, rien n'est prévu non plus pour les empirer et rien n'empêche la fondation, quadripartite, de le faire en bonne intelligence : réduire le temps de travail en maintenant les salaires, favoriser l'accès aux formations, rien n'interdit à la fondation d'adopter un tel modèle! Certes, cela demande des efforts, des négociations, sans doute des compromis entre acteurs professionnels du secteur, mais n'est-ce pas plus souhaitable qu'une intervention étatique immédiate, qui reviendrait, une fois de plus, à reconnaître l'échec du partenariat social dans le secteur ? Et, en attendant, le présent projet de loi répond à l'objectif prioritaire de ne pas favoriser la disparition accélérée des emplois dans le secteur : ce n'est certainement pas que les salarié-e-s qui souffrent des conséquences de l'introduction des nouvelles technologies, car elles demandent aujourd'hui des investissements conséquents, que les petits commerces déjà fortement malmenés par la délirante guerre des prix mondialisée sont très souvent incapables de faire. Il est donc important de stopper sans tarder la spirale infernale qui est induite par l'introduction des caisses automatiques. L'attentisme syndical semble ainsi profondément incompréhensible. Au demeurant, à la question de savoir s'il est préférable de ne rien faire en attendant une meilleure réponse, M. Guscetti répond que l'idée d'une initiative pour régler la question des caisses automatiques crée beaucoup de débats et qu'il y a effectivement un problème... Ce qui laisse penser qu'une partie de la critique relativement virulente contre ce projet de loi repose plus sur des questions de susceptibilité que sur le bon sens qui consisterait à sanctuariser au maximum l'existant, les emplois et les conditions de travail, avant d'ergoter sur ce qui pourrait ou devrait figurer dans le présent projet de loi, au risque de le rendre encore moins acceptable.

Un représentant des petites entreprises qui soutient les petits commerces genevois comme la corde soutient les pendus

Alors que sans surprise les représentantes des grandes entreprises du secteur, comme la Coop et la Migros, s'opposaient au présent projet de loi (voir rapport de majorité), l'audition le 5 février 2018 de M. Yves Menoud,

PL 12064-A 34/87

secrétaire patronal de la $NODE^6$ et soi-disant représentant des petites entreprises, n'a pas manqué de piquant...

M. Menoud explique en effet avoir demandé à être auditionné sur ce projet de loi en mars 2017⁷ et il indique que le commerce genevois rencontre beaucoup de difficultés avec les achats sur internet et dans la région transfrontalière. Ce secteur est, selon lui, est un des secteurs qui conservent l'emploi localement, et qui se fait « attaquer » (sic!) par le projet de loi, car il ne concerne pas les TPG qui ont mis des automates (re-sic!) ou les banques avec les bancomats (re-re-sic!). M. Menoud estime ainsi que des éléments fonctionnent bien chez les grands distributeurs et les caisses automatiques en sont un exemple (sic!).

Emporté par son élan (destructeur?), il indique aussi connaître des solutions avec des codes scannés par le smartphone du client qui sont ensuite automatiquement débités et il se demande si ces solutions seront considérées comme des caisses automatiques et s'il faudra donc taxer chaque smartphone à hauteur de 10 000 F par mois...

Le catalogue n'est pas celui de Prévert, mais M. Menoud ne s'arrête pas pour autant dans ses comparaisons : il prend l'exemple des disquaires, qui n'existent plus. On est passé du magasin de disquaire avec des vinyles à des solutions externalisées dans les ordinateurs ou les téléphones. On achète notre musique sur iTunes, société californienne. Va-t-on taxer cette entreprise pour 10 000 F par mois ? Quand Easyjet est arrivé sur le marché, il n'a pas ouvert de guichets et personne n'a rien dit. Il estime ainsi que, maintenant que le commerce est en train de tirer la langue, on essaye de le plomber.

Il se réfère à l'art. 5 al. 1 let. a et se demande sur quoi la fondation se basera pour avoir les informations. Le REG n'est pas à jour. S'agissant de la volonté des entrepreneurs eux-mêmes de déclarer les informations, ce sera difficile. Il explique que la NODE a une caisse AVS interprofessionnelle avec 900 membres pour 600 commerces et est obligée de déposer des plaintes pénales pour récupérer les informations nécessaires. Il ne pense pas que les commerces informeront sur le fait qu'ils aient ou non une caisse automatique. Il se réfère à l'art. 5 al. 2 let. c ch. 2. Cela signifie que, à ce jour, la Migros et la Coop donneraient de l'argent à Globus qui n'utilise pas de caisse automatique. Il peine à comprendre cette logique du « grand » qui donne à un autre « grand ». Il se réfère au montant de l'amende de 10 000 F à l'art. 9 et remarque que, à ce jour, à sa connaissance, en Suisse romande, les caisses

⁶ Cf. https://www.node1922.ch/

On regrettera une nouvelle fois le manque de célérité avec laquelle le président de la commission de l'économie a traité ce projet de loi...

automatiques dans le commerce de détail n'ont pas engendré de licenciement. Au vu de leur implantation et de la manière dont le monde évolue, les caisses automatiques ne seront pas retirées. Par contre, s'il faut payer 10 000 F par caisse automatique, il faudra licencier des personnes pour les conserver. Il estime aussi que les petits commerces qui se battent pour rester attractifs et compétitifs comparativement à l'achat transfrontalier et sur internet auraient une nouvelle épée de Damoclès sur la tête : comment encourager les jeunes à se lancer avec ceci? Il peut comprendre le fait de se poser une question de fond et repenser les paradigmes, mais il demande pourquoi se focaliser sur le commerce genevois pour commencer. L'automatisme détruira plus d'emplois qu'il n'en créera : certes, le monde évolue. Néanmoins, on cherche tous à avoir le meilleur rapport qualité/prix. Il est possible d'acheter des pull-overs tricotés par des machines dans la grande distribution pour 15 F ou un pullover tricoté main, mais le prix n'est pas le même. Il estime qu'on est dans une société de consommation et il a de la peine avec le fait qu'on voudrait maintenant revenir en arrière

Quant à la page 7 de l'exposé des motifs, « La taxe qui est ici proposée peut donc être envisagée comme l'ébauche d'une réponse possible à la question complexe du financement d'un revenu universel », s'il veut bien entrer dans le débat, il se demande que vient faire le revenu universel sur une taxe sur un automate? Les grandes banques mettent en place l'e-banking et, quand elles ont des problèmes, la Confédération les soutient en disant qu'elles sont « too big to fail ». Par contre, personne ne vient aider les dizaines de commerces fermés

S'agissant de la page 8, « Nous ne pouvons rester impassibles face à cette évolution qui aura des conséquences économiques et sociales majeures. La formation, la reconversion et l'insertion professionnelle doivent toujours plus être des priorités majeures », il est entièrement d'accord. Le commerce a toujours été une possibilité de développement social extrêmement fort. Le personnel de caisse est soit composé de jeunes étudiants, soit de personnes qui peuvent se développer (sic!) et avoir des activités complémentaires. Il y aussi la polyvalence (sic!) puisque le personnel de caisse est soit assis, soit debout près des caisses automatiques. C'est une zone où le personnel de caisse a le lien social le plus fort (sic!) car il est beaucoup moins tenu à la dynamique de la caisse, qui est de passer rapidement des articles pour passer au client suivant. L'aspect convivial (sic!) d'une zone de caisse automatique permet beaucoup plus d'échanges. Il ne faut pas nier les possibilités de développement et ce n'est pas maintenant en se figeant avec une loi de ce type que l'on aidera le petit commerce.

PL 12064-A 36/87

Concernant la page 9, « ll est permis d'en douter lorsque l'on constate que certains points de vente sont équipés de cinq caisses automatiques pour une seule caisse servie par du personnel », M. Menoud estime que les caisses automatiques sont des zones où il est possible d'avoir une convivialité extrême (sic!). Il est également écrit : «Le personnel de caisse exerce un métier pénible et usant et cela doit être reconnu. Toutefois, la disparition abrupte de ces emplois serait bien plus problématique (...) ». Ces deux phrases sont un peu contradictoires. En tant que représentant patronal et des assurances sociales, il estime que, pour vraiment faire quelque chose pour le personnel, il faudrait plutôt supprimer le seuil des 23 000 F annuels de la LPP. Ceci serait une avancée concrète pour le personnel, spécialement féminin et à mi-temps. Tel n'est pas le cas en redonnant à des magasins 70% d'une taxe qui sera difficile à récupérer (sic!).

A la page 10: «L'automatisation va avant tout profiter aux grands groupes ayant des capacités d'investissement nécessaires au détriment des petits commerces ». Il répète que les nouvelles technologies se développent. Les antivols seront directement intégrés dans les emballages et vont bientôt être connectés au téléphone. De ce fait, les toutes petites surfaces pourront avoir des systèmes de caisses automatiques à des prix moins chers qu'actuellement. Le petit commerce pourra s'en emparer et il a besoin d'avoir cette flexibilité pour continuer à exister (sic!).

A la question de savoir comment la position de la NODE sur le projet de loi a été prise, M. Menoud indique qu'elle n'a pas été prise en assemblée générale : le projet de loi a été discuté au sein du comité, puis avec le réseau des commercants. Il a aussi été discuté avec les autres associations signataires de CCT qui sont la Fédération du commerce genevois (FCG) et le TradeClub8. Ils ont un large panel de membres et sont bien représentatifs.

A la lecture de ces puissantes déclarations, il ne fait aucun doute que les petits commercants genevois ne peuvent que s'inquiéter de leur disparition accélérée et même encouragée par leur secrétaire patronal : en effet, alors que la taxe prévue par le projet de loi n'est collectée qu'auprès des commerces qui disposent de caisses automatiques, soit aujourd'hui uniquement les grandes surfaces, et que le 70% de ces ressources est ensuite reversé, sur des bases à définir, aux commerçants qui n'ont pas de caisses automatiques, soit aujourd'hui quasi exclusivement les petits commerces, on se demande quelle mouche a bien pu piquer ce lumineux secrétaire patronal qui refuse de

Ce qui permet une nouvelle fois de douter de la représentativité des seuls petits commercants dans les réponses de ce représentant patronal...

l'argent qui irait principalement et quasi exclusivement dans les commerces qu'il est censé défendre !

Quant à l'apologie par M. Menoud des bienfaits de la robotisation et des caisses automatiques, qui bannissent le travail humain de proximité, qui, lui, fait pourtant toute la qualité des petits commerces, avec l'accueil, le contact, la relation au lieu du contrôle policier sous-jacent, il est tout simplement sidérant : comment les petits commerces pourront-ils survivre s'ils se transforment en lieux robotisés et automatisés identiques aux grandes surfaces ? Quelle sera la plus-value de petits commerces aseptisés face aux grandes surfaces qui le seraient déjà ? Il faudrait certainement rappeler à M. Menoud que si les différences n'existent plus, effectivement, les clients n'auront plus aucune raison de se rendre chez les petits commerçants.

M. Menoud déclare aussi péremptoirement que les entrepreneurs n'ont pas à être subventionnés. Ils sont contents et fiers de gagner leur argent euxmêmes.

Cette mâle et puissante déclaration d'un secrétaire patronal a de quoi impressionner... sauf qu'elle ne correspond pas à la réalité actuelle des petites entreprises... ou de la NODE⁹ : entre faire faillite, fermer et crever et recevoir une aide publique financière pertinente parce qu'on reconnaît - enfin! - une plus-value sociale et collective au travail que l'on accomplit, l'entrepreneur sérieux n'hésitera pas. Il restera d'ailleurs libre de refuser une aide financière mais, honnêtement, comment refuserait-il un coup de pouce financier quand il doit subir les loyers genevois exorbitants, des charges salariales et sociales légitimes si on reste attachés au partenariat social mais néanmoins plus élevées que dans les cantons ou pays voisins? Ce n'est certes pas une volonté première mais il s'agit aussi d'un choix pragmatique quand les marges et volumes sont insuffisants pour couvrir certains coûts: l'agriculture l'a bien compris avec les paiements directs car, entre la faillite assurée dans des marchés totalement libéralisés et mondialisés et la survie movennant quelques contraintes supplémentaires, c'est très souvent la survie qui prime. Et heureusement.

Il est ainsi incompréhensible d'entendre le représentant des petites entreprises de la NODE défendre une position similaire à celles des patrons de la grande distribution! Mais peut-être que ce représentant patronal est, une fois de plus, une personne qui n'a jamais créé ni dirigé la moindre

Voir annexe 7, première page du site web de la NODE du 14 mai 2018 qui mentionne l'existence du « Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève » destiné à « encourager et valoriser » l'apprentissage par un... soutien financier!

PL 12064-A 38/87

entreprise et qu'il ne s'est donc jamais préoccupé réellement de savoir comment son propre salaire allait être versé à la fin du mois.

Nous ne pouvons que regretter cette déconnexion idéologique d'avec la réalité du terrain car chaque petite entreprise, chaque indépendant qui ferme parce qu'il n'a plus les reins financiers assez solides pour affronter les coûts des investissements liés à la robotisation et à la concurrence des casseurs de prix est sans doute perdu à jamais : aujourd'hui, nous devons lutter contre la fermeture des commerces et la disparition des emplois, y compris grâce à des aides financières!

Des chiffres et des illusions d'optique

Quant aux chiffres fournis par la grande distribution, notamment en relation avec le cas particulier de la Coop des Palettes, ils appellent plusieurs commentaires dont mon collègue des Verts a tiré la synthèse suivante :

« Ce qui me fait "sourire" avec les réponses des deux géants... c'est qu'ils parlent uniquement du nombre d'emplois, jamais d'ETP... typiquement, les étudiant-e-s sont toujours à temps partiel...

L'exemple de Coop Palettes est tout à fait explicite :

En 2015:

4 caissier-ère-s (plus chères) à plein temps (disons 4 × 42 heures) = 168 heures

1 étudiant-e-s (moins chère) à mi-temps (disons 1×21 heures) = 21 heures soit 5 personnes pour 189 heures

En 2018:

3 caissier-ère-s (plus chères) à plein temps (disons 3×42 heures) = 126 heures

2 étudiant-e (moins chères) à mi-temps (disons 2×21 heures) = 42 heures soit 5 personnes pour 168 heures

Soit 21 heures de perdues à un tarif horaire moins élevé... mais non, il ne se passe pas de réduction chez eux... »

Quelques nuances statistiques...

Afin de vérifier la véracité de certaines déclarations des représentants des grandes surfaces, notamment lorsqu'ils affirment que les caisses automatiques répondraient à un souhait des clients, votre serviteur a publié un

sondage en ligne 10 sur cette question, auquel tout un chacun pouvait répondre 11 .

Même s'il est évidemment possible de contester la représentativité parfaite des réponses à ce sondage, les plus de 500 réponses recueillies le quelques jours donnent un panorama plus que contrasté de l'appréciation réelle des caisses automatiques par le public : elles sont surtout vécues comme une contrainte et une volonté délibérée des enseignes de la grande distribution de faire des économies en supprimant des postes et pas du tout comme un choix des consommateurs.

Il est donc particulièrement regrettable que les acteurs de la grande distribution ne fassent pas preuve de davantage de scrupules et de respect pour le personnel lorsqu'ils ferment des caisses avec du personnel pour les remplacer par des caisses automatiques.

Au vu de ce qui précède, nous invitons Mesdames et Messieurs les députés à entrer en matière sur le présent projet de loi, le cas échéant en amendant ensuite son contenu pour en préciser la portée s'il fallait renoncer au partenariat social pour trouver des solutions et ainsi éviter sans tarder la catastrophe en termes d'emplois, de précarité et de disparitions de petits commerces à Genève si les caisses automatiques venaient à se généraliser.

Les députés devraient également s'interroger sur le bien-fondé de la robotisation quand le plein emploi n'est pas assuré. La situation d'un pays comme le Japon, qui recourt à la robotisation dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, est bien différente de la nôtre : à part la prouesse technologique que tout un chacun peut saluer, à quoi cela sert-il de robotiser des secteurs entiers de l'économie alors même que des emplois de substitution ne sont pas créés simultanément et en même quantité et que rien n'est fait pour garantir des revenus décents aux personnes qui perdent leur emploi ?

On peut vouloir, pour toutes sortes de raisons, ouvrir les frontières, délocaliser ou robotiser mais vouloir <u>simultanément</u> l'ouverture des frontières, les délocalisations et la robotisation sans contrôle, c'est assurément vouloir détruire notre prospérité collective au seul profit de quelques-uns!

¹⁰ Voir annexe 11

Voir annexe 12

¹² Voir annexe 13

PL 12064-A 40/87

Annexes:

 Annexe 1 : description des activités de l'ETF par M^{me} Livia Spera (audition du 19 mars 2018).

- Annexe 2 : présentation remise à la commission de l'économie par M^{me} Livia Spera lors de son audition du 19 mars 2018.
- Annexe 3 : M^{me} Livia Spera, «L'invitée» de la Tribune de Genève du 26 avril 2018.
- Annexe 4 : résultats du sondage de la Tribune de Genève « Faut-il taxer les caisses automatiques des commerces ? », 2 mars 2017.
- Annexe 5 : prise de position de la CGAS.
- Annexe 6 : article de Christophe Passer dans Le Matin Dimanche du 13 mai 2018 intitulé : « Avec le scanner, les caissières deviennent surveillantes »
- Annexe 7 : première page du site web www.node1922.ch de la NODE du 14 mai 2018
- Annexe 8 : présentation du PL 12064 à la commission de l'économie par son auteur
- Annexe 9 : article du Guardian du 9 février 2017 intitulé « Actors, teachers, therapists think your job is safe from artificial intelligence? Think again ».
- Annexe 10 : article du Guardian du 31 mars 2017 intitulé « *The robot debate is over : the jobs are gone and they aren't coming back* ».
- Annexe 11 : article du Courrier du 23 mars 2017 intitulé « Qui veut des caisses automatiques ? ».
- Annexe 12 : sondage « Aimez-vous les caisses automatiques ? ».
- Annexe 13 : quelques graphiques illustrant les réponses au sondage « Aimez-vous les caisses automatiques ».

ANNEXE 1

<u>Annexe 1</u>: description des activités de l'ETF par Mme Livia Spera (audition du 19 mars 2018)

Mme Livia Spera explique que l'ETF représente 5'000'000 travailleurs et que ses membres proviennent de 240 syndicats affiliés dans 41 pays, dont la Suisse.

L'ETF représente les travailleurs dans différents secteurs, en particulier celui du transport et de la pêche, et mène une activité syndicale au niveau européen, c'est-à-dire qu'elle fait du lobbying auprès des institutions européennes et internationales. L'ETF participe aussi aux comités de dialogue social : il y a plus de 40 comités de dialogue social sectoriels au sein de l'Union européenne dans lesquels l'ETF rencontre les employeurs.

L'ETF peut par ailleurs prendre des décisions qui peuvent être transformées en directives. L'ETF suit également la formation et le développement des conseils d'entreprises européennes et des entreprises multinationales, s'occupe aussi de coordonner la solidarité internationale, travaille avec ses membres pour renforcer leurs capacités d'action et fait de la recherche sur des sujets particuliers.

L'objectif de la Section Dockers est de définir le futur du travail portuaire car il est en plein changement.

Concernant le contexte, le shipping vit grâce à des subsides très généreux de la part des Etats; par ailleurs, les compagnies de shipping fusionnent de plus en plus et forment des alliances : il y a aujourd'hui entre quatre et cinq alliances qui sont très puissantes. Les navires deviennent de plus en plus grands avec toute l'influence que cela peut avoir sur les ports. Les compagnies de shipping ont aussi tendance à acheter ou à participer financièrement à la création de terminaux : le client a donc un intérêt financier de gestion directe dans les terminaux.

La conséquence de ceci est qu'il y a une demande d'automatisation car les grands navires peuvent être traités d'une manière plus efficace par des systèmes automatisés. Les terminaux quant à eux ont moins de pouvoir de négociation vis-à-vis de leurs clients, ils doivent aussi faire plus d'investissements pour renouveler leurs équipements afin de les adapter aux changements de navires; ils ont également moins de rentabilité économique. Les travailleurs en souffrent car il y a des pertes de salaire et d'emploi. Les

PL 12064-A 42/87

Titre 2/2

secteurs du shipping et des terminaux sont donc très différents mais ils ont quand même des points communs.

Par ailleurs dans les ports, l'automatisation est déjà une réalité car on a déjà des terminaux automatisés, notamment à Rotterdam et à Hambourg. Il y a également de plus en plus d'opérations, même dans les terminaux traditionnels, qui deviennent automatisées ce qui correspond à une perte d'emploi. Au cours des 50 dernières années il y a eu une perte d'emploi significative.

Actuellement, il y a également une stagnation de la croissance et du commerce, ce qui signifie que la robotisation implique que les gens qui perdent leur travail ont plus de mal que dans le passé à retrouver du travail ailleurs.

Mme Spera donne l'exemple du port de Rotterdam, qui est le plus grand port d'Europe. Au début des années 2000 l'autorité portuaire de Rotterdam, qui est une autorité publique, a décidé d'investir de l'argent et de construire une énorme plateforme sur la mer pour favoriser l'expansion du port afin d'avoir deux nouveaux terminaux. Cela a créé une surcapacité dans les ports. Par ailleurs, il y a beaucoup d'investissements publics dans le secteur portuaire. Tout cela a été fait sans la consultation des syndicats.

Les deux terminaux de Rotterdam sont aujourd'hui opérationnels même si finalement ils ne sont pas si efficaces : les opérateurs perdent beaucoup d'argent chaque jour car ils n'arrivent pas à optimiser le système. D'ici quelques années, il y aura également une perte de 800 postes de travail, ce qui est beaucoup dans une zone relativement petite. De plus, la productivité n'a pas augmenté. Il y a également eu des grèves et des questions de la part des travailleurs mais, finalement, un accord a été trouvé entre les syndicats et les employeurs : les employeurs ont garanti une certaine sécurité du travail jusqu'en 2020 et toute une série de mesures de protection pour les travailleurs. Elle précise qu'en principe, les personnes qui travaillent dans les ports ont entre 45 et 50 ans, et donc qu'elles ont du mal à retrouver du travail.

ANNEXE 2





PL12064 – Taxe sur les caisses automatiques L'exemple de l'automatisation dans les ports

Commission de l'économie de la République et canton de Genève

Livia Spera, Secrétaire Politique Dockers & Pêche







Qui sommes nous?

5 million de travailleurs

240 syndicats affiliés

41 pays

Pêche – Chemins de fer - Tourisme Logistique - Ports

Aviation civile- Voies navigables- Transport routier

Transport maritime
Transport public urbain

PL 12064-A 44/87







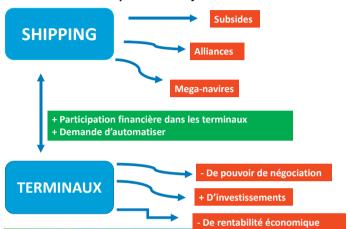
La Section Dockers

Notre objectif principal: définir le futur du travail portuaire!





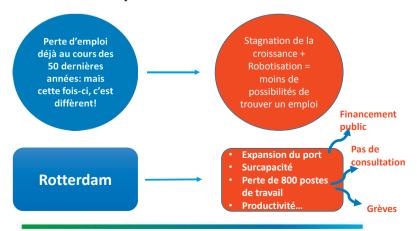
Le contexte: le secteur portuaire aujourd'hui







Le contexte: comme dans le commerce de détail, dans les ports l'automatisation est déjà une réalité

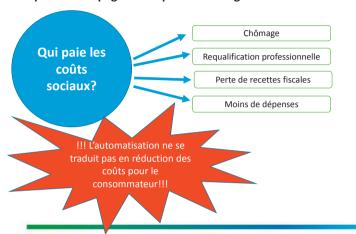


PL 12064-A 46/87





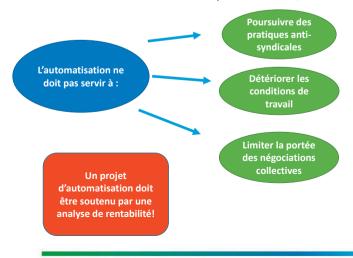
Le contexte: le débat politique est insatisfaisant et se traduit en manque d'accompagnement pour les changements







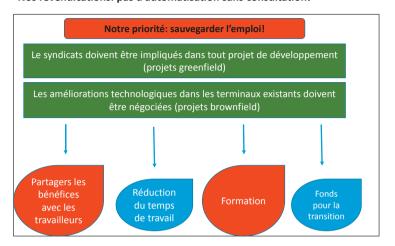
Nos revendications: nous ne sommes pas des Luddites, mais...







Nos revendications: pas d'automatisation sans consultation!







Quelles solutions?

- Réfléchir à un impôt sur les robots:
 - Pour l'instant les recettes provenant des impôts sur les revenus sont plus élevées de celles provenant des impôts sur les entreprises
 - Si on taxe le travail, pourquoi pas les robots?

Questions: Taxer quoi? Comment? Comment lier les impôts à la reconversion? Des impôts temporaires ou permanents? Qui doit payer?

Nous sommes en train d'établir un dialogue avec une pluralité d'organisations (institutions, employeurs, parties prenantes, think-tanks, etc.) pour trouver des solutions partagées qui puissent garantir un futur au travail dans les ports...

PL 12064-A 48/87





Le projet de loi 12064: notre évaluation

- Un projet de loi qui vise un problème très actuel et qui essaie d'anticiper les conséquences du changement
- Ses motivations sont bien fondées
- Un projet de loi très **courageux**, car il touche une thématique complexe et épineuse
- Une de premiers tentatives **concrètes** au niveau mondial de répondre aux défis du progrès technologique
- Un projet équilibré, car fondé sur une gestion conjointe des fonds





Quelques questions à se poser sur les caisses automatique...

- Y-a-t-il un avantage pour le consommateur?
- Y-a-t-il un avantage pour les finances publiques?
- Y-a-t-il un avantage pour les travailleurs?
- Cela fait-il du sens d'investir dans des technologies qui ne contribuent pas à créer de l'emploi?

ANNEXE 3

Les dockers parlent aux députés genevois



Des installations portuaires aux caisses automatiques, les effets de l'automatisation sur nos sociétés et l'économie doivent être anticipés par le politique!

La suísse a beau être à des centaines de klomètres de la mer, cela n'a pas empêché le Grand Conseil genevois d'écouter la Section des dockers de la Fédération européenne des travailleurs du transport (ETF), qui représente plus de 5 millions de travailleurs dans 41 pays. le 19 mars, notre syndicat a été auditionné par la Commission de l'économie dans le cadre des discussions sur le projet de loi socialiste (PLISO64) visant à taxer

les caisses automatiques dans les supermarchés. Nous y avons présenté la vision et les activités de l'ETF sur l'avenir du travail portuaire dans une ère d'accélération de l'automatisation. Notre syndicat essaie en effet de travailler avec les parties prenantes et les institutions d'autres domaines que portuaire car le débat sur l'automatisation et le futur du travail touchent tous les secteurs économiques. L'approche de l'ETF pour l'avenir du travail portuaire est très pragmatique et nous cherchons des solutions concrètes et pratiques. Nous applaudissons donc Genève pour avoir discuté de cette proposition de «taxe sur les robots». L'idée n'est pas nouvelle, mais c'est l'une des premières tentatives en Europe pour mettre en pratique l'idée de taxer la technologie. Précisons que notre syndicat n'essaie pas de bloquer le progrès technologique: nous pensons

simplement que la politique devrait être axée sur le maintien d'un maximum d'emplois le plus longtemps possible. Au vu de l'impact des nouvelles technologies sur le travail. les politiciens doivent donc s'assurer que la transition est juste, par exemple en créant des fonds qui garantissent un revenu aux travailleurs qui perdent leur emploi et assurent leur requalification. Pour le moment. les avantages de l'automatisation semblent profiter principalement aux propriétaires et aux actionnaires. D'une part, les économies de coûts ne sont pas toujours répercutées sur le consommateur final sous la forme de prix plus bas. D'autre part. l'impact plus conséquent de l'automatisation sur les finances publiques doit être pris en compte: une certaine forme de taxation des robots pourrait avoir un rôle à jouer pour en réduire l'impact négatif car les États tirent encore l'essentiel de leurs recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers. Si le nombre de personnes au travail diminue. nous devons soit compenser ces recettes par des impôts sur les sociétés plus élevés, soit taxer les technologies qui remplacent le travail. Perdre des emplois implique aussi une diminution de la consommation. La vague actuelle d'automatisation est le défi social, économique et politique du siècle. Le dialogue entre toutes les parties impliquées est vital. Ceux qui poussent à l'automatisation doivent contribuer à une transition équitable et les politiciens doivent être inventifs et agir rapidement, tout comme ceux de Genève. Le développement technologique est imparable, mais une transition juste n'aura lieu que si les problèmes sont abordés politiquement

* Fédération européenne des travailleurs des transports PL 12064-A 50/87

ANNEXE 4

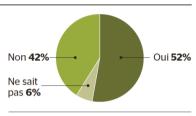
Annexe 4 : résultat du sondage de la Tribune de Genève du 2 mars 2017 (page 2) "Faut-il taxer les caisses automatiques des commerces ?"

Sondage

La question d'hier

Faut-il taxer les caisses automatiques des commerces, comme le propose un député genevois?

Répondre à nos sondages sur: **www.tdg.ch**



Total: **1005** avis

ANNEXE 5



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Genève, le 12-01-2018

Commission de l'économie du Grand Conseil genevois

Notre réf. 3452-CoT

re8130

PL 12064 Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques Audition du 15 janvier 2018, position de la CGAS

La CGAS remercie la commission pour son audition. Après étude du projet, qui part d'une bonne intention de protéger l'emploi dans le secteur du commerce, elle constate qu'il manque sa cible et recommande son rejet.

Observations liminaires sur le secteur du commerce de détail Une branche en rapide évolution

Le secteur du commerce de détail est en évolution rapide. La concurrence entre les groupes pour attirer la clientèle ainsi que des mutations économiques dues aux nouvelles technologies bien plus que le franc fort et la concurrence transfrontalière mettent sous pression les commerces les moins innovants et tirent les conditions de travail du personnel vers le bas. C'est également un secteur qui connaît un partenariat conventionnel défaillant. En plus des difficultés à obtenir une la convention collective de travail et à l'étendre, parmi les principales problématiques du secteur, nous pouvons notamment citer le régime des heures d'ouverture des magasins, les difficultés pour certains commerces d'accéder aux surfaces commerciales notamment en centre-ville, mais surtout l'évolution des habitudes d'achat avec une part en croissance rapide des achats effectués par internet. Ces achats-là détruisent certainement davantage d'emplois que les caisses automatiques.

Il s'agit d'une branche économique à emplois très majoritairement féminins et aux salaires bas. La très grande flexibilité horaire exigée rend les professions de la vente particulièrement difficiles en matière de conciliation travail-famille. Les salaires n'ont que peu évolué voire stagné pour certaines catégories. La hausse importante de la productivité n'a donc pas été redistribuée.

Des caisses automatiques

Les caisses automatiques ont fait leur apparition à partir des années 2010, d'abord dans les magasins « vitrines » de Coop et Migros, puis progressivement dans des plus petites succursales. Aujourd'hui la moitié des succursales Migros disposent d'un tel dispositif.

Du point de vue de l'employeur, elles permettent d'accélérer le flux client et de diminuer le nombre d'emplois nécessaire à l'encaissement des marchandises. Le travail de caissier/ère en est profondément transformé puisque le travail comprend désormais une dimension de surveillance bien plus importante qu'auparavant, ce qui n'est pas sans poser des

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 1/4

PL 12064-A 52/87



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

problèmes pour les salariés concernés. Selon les syndicats, il ne faut pas mystifier la dimension sociale du travail en caisse. Il est ergonomiquement difficile et source d'affections musculo-squelettiques. Le stress est élevé en lien notamment avec les risques d'erreurs de caisse, les visites de « mystery shopper » ou les autres dispositifs de surveillance. Par ailleurs, alors qu'on mentionne souvent le contact social comme un élément prépondérant dans ce métier, on oublie généralement de préciser ses caractéristiques : il s'agit d'une obligation liée à un rapport contractuel avec un enchaînement codifié (sourire, bonjour, au revoir, merci), surveillé et sanctionné.

Nous constatons une croissance rapide ces dernières années du nombre de magasins équipés de caisses automatiques et de leur nombre absolu. Chaque rénovation de succursale (et elles sont nombreuses) est l'occasion d'installer des caisses automatiques.

De l'emploi dans le secteur

Cette présence des caisses automatiques est certainement à mettre en lien avec la diminution des emplois dans le secteur, lente mais confirmée ces dernières années. En effet, malgré des hausses de productivité régulières et importantes dans la branche du commerce de détail nous constatons une tension accrue sur le marché du travail. Les petits commerces « tirent la langue », les grands groupes engagent moins. Les chiffres disponibles indiquent un léger accroissement du nombre de demandeurs d'emploi dans le Canton de Genève dans cette branche sans que cette augmentation soit significative. Le rapport d'activité de la Migros (le seul qui soit disponible et qui permette de suivre l'évolution des chiffres d'affaires et des équivalents temps plein) indique bien une diminution du nombre d'équivalents temps plein bien plus importante que la diminution du chiffre d'affaires. En 3 ans, entre 2012 et 2015, Migros Genève diminuait d'environ 4,5% ses effectifs avec un chiffre d'affaires comparable et surtout une augmentation de sa clientèle.

L'évolution de ces dernières années démontre donc, dans un contexte de concurrence accrue, que ce sont les salariés qui ont payé le prix de cette hausse de productivité. Les caisses automatiques participent évidemment à cette reconfiguration de l'activité dans le commerce de détail permettant aux entreprises y ayant recours de ne pas faire de nouvelles embauches et d'ainsi diminuer les coûts en personnel. D'une manière générale, il y a donc un déplacement en faveur du capital de la répartition du produit du travail.

2. Du PL « Pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail »

Sur le fond, le projet de loi instaure une fondation qui aura pour tâche de percevoir une taxe sur les caisses automatiques et de la redistribuer selon deux affectations :

- 70% de la taxe irait aux entreprises n'ayant pas de caisses automatiques
- 30% alimenteraient la Fondation pour la formation professionnelle et continue

Les syndicats ne peuvent aucunement souscrire à une telle proposition.

Ce projet ne protège en rien l'emploi et ne garantit en rien le maintien de l'emploi. Il ne dit rien par exemple sur les conditions de travail du personnel de vente.

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 2/4



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Du point de vue des syndicats, l'enjeu n'est pas tant de taxer les caisses automatiques que de garantir la redistribution des gains de productivité. Ce projet ne participe aucunement à une redistribution des gains de productivité vers les salarié-e-s. Au contraire, il prévoit de distribuer gracieusement 70% de la taxe aux entreprises dépourvues de caisse enregistreuses et donc, in fine, aux actionnaires desdites entreprises.

Il est parfaitement improbable que grâce à ce cadeau, les entreprises augmentent les postes de travail ou les salaires ou diminuent la durée du travail. Il s'agit donc d'une redistribution entre les différentes entreprises du secteur. Sur ce point, les syndicats n'ont pas être juges des contradictions patronales.

Sans entrer à ce stade sur le bien-fondé d'une taxe sur les caisses enregistreuses, l'affectation du produit de la taxe proposé par le PL ne trouve ainsi pas notre soutien et doit être repensée.

Une réflexion pourrait être menée afin d'utiliser le produit de cette taxe réellement en faveur des salarié-e-s de la branche qui sont les principaux lésés de l'apparition des caisses automatiques – et non pas les autres entreprises. Nous pourrions ainsi imaginer un fonds alimenté par cette taxe en faveur de la diminution du temps de travail, pour une retraite anticipée, pour la conciliation avec la vie de famille ou pour l'accompagnement des personnes licenciées en complément des mesures de l'assurance-chômage, ou encore à alimenter les cotisations sociales. Il serait également possible, au travers d'une loi cantonale, d'utiliser le revenu de la taxe pour instituer des prestations cantonales sous forme de rente-pont en faveur des chômeurs-euses en fin de droit proches de l'âge de la retraite.

Ce projet ne permettra pas la formation des salarié-e-s de la branche. Il n'y a aujourd'hui aucune possibilité conventionnelle pour les salarié-e-s de bénéficier de formation continue. Les mesures de formation professionnelle et continue sont au bon vouloir des entreprises qui ont toute latitude en la matière. En l'état du projet, cela reviendrait même à financer la FFPC et les formations professionnelles dans d'autres branches d'activité. On peine à voir où est l'intérêt des salarié-e-s de la branche dans un tel système. En l'absence d'un dispositif conventionnel permettant aux salarié-e-s de faire valoir leurs acquis ou de bénéficier d'une réelle formation professionnelle et continue pilotée paritairement ; l'utilisation d'une éventuelle taxe pour favoriser la formation professionnelle ne fait aucun sens. Pire, elle participerait à la marge à la perte de compétitivité du secteur et donc, in fine, à la destruction de postes.

En résumé, ce projet de loi n'encourage en rien la formation professionnelle ou la reconversion professionnelle du personnel de caisse des magasins concernés et ne préserve pas les emplois dans le secteur. Il semble donc manquer sa cible.

La CGAS recommande le rejet du PL « Pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail » en l'état.

3. Remarques sur l'exposé des motifs

Le PL a le mérite d'être le premier à Genève à tenter une réponse à la perte d'emplois en lien avec la diffusion à large échelle des nouvelles technologies dans l'industrie et les

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 3/4

PL 12064-A 54/87



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

services. Conscient-e-s de l'enjeu, ses auteur-e-s esquissent dans l'exposé des motifs une analyse du phénomène et proposent de repenser le travail et le financement des assurances sociales par des taxes sur les nouvelles technologies, le but étant de rendre possible l'instauration d'un revenu universel déconnecté du travail.

La CGAS mène les mêmes débats.

Plus ou moins d'emplois ? L'exposé des motifs du PL est sans nuances dans sa réponse à cette question. Il ne cite que l'étude la plus alarmiste élaborée en 2013 et commanditée par le cabinet d'audit Deloïtte à l'Université d'Oxford. Elle table sur la disparition de 50% des emplois. Elle ne cite pas d'autres études, comme celle de 2016 de l'OCDE. Cette dernière tient mieux compte de la création de nouveaux emplois en lien avec les nouvelles technologies et situe le risque de pertes d'emplois à 9%. Au-delà des chiffes, une certitude : sans mesures pour contrer ces effets, le chômage augmentera et un nombre très important de salarié-e-s devra faire face à des changements plus ou moins marqués de la nature de leur travail.

Comment financer la protection sociale ? Si les places de travail disparaissent, les impôts baissent. Il faut donc trouver des solutions pour financer la protection sociale, les services publics et les infrastructures, ainsi que la formation et la reconversion des salarié-e-s.

Taxer les robots ? C'est pour répondre à cette lancinante question que l'idée de taxer les robots ou les nouvelles technologies qui se substituent au travail humain fait son chemin dans le débat public et trouve des soutiens, de Bill Gates au prof. Oberson à Genève. Pour d'autres, les robots et autres outils d'automation font partie des facteurs de production et doivent être taxés au sein de l'entreprise. Ce ne seraient pas les robots à devoir être taxés, mais leurs propriétaires.

Comment répartir les gains de productivité ? La productivité

continue d'augmenter en Suisse depuis les années 1960. Or, les salarié-e-s n'en profitent plus. Les salaires stagnent, la répartition des richesses ne se fait plus. Cette augmentation bénéficie ainsi exclusivement aux entreprises et aux actionnaires. Et ces derniers en veulent toujours plus. Une partie du patronat suisse préconise le démantèlement des protections et le retour à la semaine de 50 heures. Or, si en Suisse et à Genève on travaillait encore 47 ou 45 heures hebdomadaires, le nombre de personnes sans emplois serait bien plus élevé qu'aujourd'hui.

Il est dommage que l'exposé des motifs du PL n'aborde pas une des réponses concrètes et simples qui a déjà fait ses preuves en matière de création d'emploi. Il s'agit de la réduction de la durée hebdomadaire du travail sans réduction de salaire. Elle permet d'agir sur plusieurs plans : répartir les gains de productivité, réduire le chômage actuel en répartissant mieux les emplois, anticiper et pallier aux effets de la numérisation de l'emploi. Et de vivre mieux.

Pablo GUSCETTI, secretaire syndical UNIA

Manuela CATTANI, SIT, présidente CGAS, 079 29 28 490

Notre réf.3452-CoT re8130 12 janvier 2018 page 4/4

ANNEXE 6

Le Matin Dimanche Acteurs 25

Avec le scanner, les caissières deviennent surveillantes

 Officiellement, le taux de vols dans la grande distribution n'augmente pas avec l'arrivée des caisses automatiques. Officieusement, les vendeuses sont persuadées du contraire

CHRISTOPHE PASSER natindimanche ch

La première fois que les caisses autom ques font irruption dans la grande surface que vous fréquentez, on pe ne à savoir ce que vous frèquentez, on peine à savoir ce qu'elles vont représenter: «Ce qui s'est passé, c'est que nous sommes devenues des polyvalentes», soupirent Nadia* et Si-mone*, qui exercent comme caissières depuis de nombreuses années. «On était puis de nombreuses années. «Un était juste des caissières, autrefois. Mainte-nant, quand quelqu'un s'en va, il n'est pas remplacé. On se retrouve sur trois postes: la caisse enregistreuse, le travail en rayons où il faut aller ranger ou faire du facing (re-mettre les articles sur le devant, ndlr) et en-

fin surveiller les caisses automatiques.»

Avant de raconter un peu des chambou lements récents de leurs conditions de travail. Nadia et Simone nous font promettre vail, Nadia et Simone nous font promettre l'anonymat. Le communicant u'un des géants de la distribution nous a en effet dans un mail trés clair explique pourquoi il ne serait pas possible de parler ouverte-ment à une employée: «Nous ne voulons pas exposer nos collaboratrices et collabo-rateurs dans un sujet qui est trop souvent polémique et mal peru, notamment is cause de son traitement indélatique. In cause de son traitement médiatique. tégrité de nos collaboratrices/teurs est à tegrite de nos collaboratrices/feuris est a notre sens plus importante que la partici-pation à un débat souvent stérile sur une évolution des modes de paiement.» Nadia et Simone passent donc à table discrètement. «Quand les caisses automa-tiques ont été installées, dit l'une, nous

uques ont ete instances, un r une, nous avons été formées en quelques minutes. Juste de manière à savoir les débloquer quand il y a un bug, ou lorsqu'un client a un problème.» Les problèmes: un codebarres qui ne passe pas ou - dans les gran-des surfaces qui vendent de l'alcool - le

blocage de la machine nour vérifier si le blocage de la macnine pour verniers li e client a l'âge légal d'en acheter. Ce sont là les difficultés «nobles»: celles où la cais-sière vient aider le client. L'idée des caisses automatiques est au départ de faire perdre moins de temps aux

depart de faire perdre moins de temps aux acheteurs. Il ne s'agit pas forcément d'éco-nomiser du personnel, mais de garantir à la succursale son chiffre d'affaires. Car un client qui attend trop aux caisses, surtout cuent qui attend trop aux casses, surrour s'il n'a dans son panier que peu d'articles, ne revient pas. C'est d'abord contre cela que sont censées lutter les caisses auto-matiques, améliorant jusqu'à 25% la flui-dité de la clientèle à la sortie du magasin.

Trucs et astuces de vol

C'est plus fluide, mais, selon les deux cais sières, il y a plus de chapardages et de vols. Quand on pose la question à Migros comme à Coop, ce taux reste officiellement aux alentours de 1% caisses auto ment aux aientours de 1%, caisses auto-matiques ou pas. Le client suisse resterait un modèle d'honnêteté. «Ce n'est pas ce qu'on ressent, explique Simone. La réalité, c'est que l'automatisation a multiplié les trucs et astuces. Il y a celui de rajouter deux ou trois tomates dans le sachet après les avoir pesées. Celui de passer deux arti-cles l'un sur l'autre en n'en tipant qu'un. es dans le sachet après Coller une étiquette pour des bananes à 3 francs sur un article à trente. Tout tiper 3 trancs sur un arrucie a trente. Tout tiper, et ensuite se diriger vers la sortie sans rien payer du tout: il faut oser, mais certains le font. Ou tiper une canette de bière pour débloquer l'alcool sur sa caisse, et ensuite passer une bouteille de vin cher sur laquelle on a mis une étiquette pour des pa-tates... Il y a des dizaines de possibilités. es... ir y a des dizames de possibilites. s voleurs sont de tout âge et de toutes nditions sociales.» De caissières, elles deviennent ainsi de plus des surveillan tes. «Pour moi, dit Simone, c'est évident tes, wour mor, an simone, c'est evident qu'il y a bien plus de vols qu'aux caisses classiques.» «Pour le moment, explique Nadia, il n'y

a pas trop de pression pour que nous at-trapions un maximum de chapardeurs. qu'on sait qu'il a déjà piqué des articles, on peut déclencher un contrôle aléatoire sur sa caisse, ou appeler le gérant,»

Parfois aussi, durant quelques jours, le ervice de sécurité de l'entreprise s'ins-



talle et exerce un contrôle plus strict, avec talle et exerce un controle plus strict, avec caméras de surveillance systématiques. Mais, quand quelqu'un se fait attraper, il s'agit de ne pas braquer l'éventuel contre-venant. «D'abord, je ne fouille que le sac-Je ne demanderai pas à la personne de vider ses poches. Et si je découvre dans le sac quelque chose qui n'est pas sur le tic-ket, je dois dire: «Vous avez oublié ça?» Rien d'autre.» Cela pour permettre au client d'abonder, car, oui, il a oublié, oups, bien sûr, désolé: on lui fait alors oups, nien sur, desoie: on iui fait aiors payer ce qui manque sur son ticket plutôt que d'enclencher une procédure juridiqui toujours longue et coûteuse, ce qui ne se fait que dans des cas graves ou lors de ré-

à souligner. Ils ont peut-être vraiment oublié, ou le code-barres n'a pas marché.» Des caisses toujours plus performante Comment voient-elles la suite? «Franche

es «Certains sont sincères, tient-elle

Comment voient-eies ia suite? «Franche-ment, pour le moment, on a plutôt intérêt à un taux de vols plus fort aux caisses automatiques que sur les autres, dit Na-dia. Ça démontre qu'on sert encore à quel-que chose. Mais on ne se fait guère d'illu-sions. » Elles imaginent que l'avenir va aller vers des caisses de plus en plus per mantes et surveillées (certaines machi fonctionnent par exemple avec des systè-mes de comparaison de poids entre ce que qu'on tipe et ce qu'on met dans le sac), sûment pas vers un retour à un système de

caisses plus classique, «Et plus les caiautomatiques seront équipées contre le vol, plus nos emplois seront en danger.

natique laissent les clier scanner - ou pas ce qu'ils achèter

Citrons, saumon, jambon: c'est facile de partir sans tout payer

Quand on n'a pas ça dans le sang, ce n'est pas si simple et ça vous met quelques sueurs: voler dans une grande surface voier dans une grande surrac en passant par les caisses automatiques. Je l'ai fait à ti-tre expérimental à la fin de l'enquête. Et muni, au cas où je me ferais prendre, d'une sorte de billet d'excuse sign par la rédaction en chef du

Ça n'avait aucune valeur ju ridique, mais le texte spéci-fiait que je n'avais pas d'in-tention délictuelle et agissais sur instruction.

Mais je n'ai pas eu à m'en servir. J'ai piqué des citrons bios et haut de gamme en les faisant passer pour des agrumes tout venant et meilleur marché. Je me suis enhardi vers le cœur de saumon fumé, et je l'ai juste mis dans le caet je l'ai juste mis dans le ca-bas. Quant au jambon ibéri-que chic, je l'ai eu au prix de deux bananes: en collant une étiquette sur une autre.

Ca s'est bien passé, si i'ose dire. Et ça flanque même un léger vertige de constater que même un voleur aussi ama-teur et tarte que moi pouvait teur et tarre que moi pouvair réussir sans se faire prendre. Ah oui: à chaque fois, la petite barrière de la sortie franchie, je suis revenu aussitôt dans le magasin payer rubis sur l'on-gle tout ce que j'avais «volé». Et le saumon était vraiment très bon C. P.



PL 12064-A 56/87

ANNEXE 7

<u>Annexe 7 :</u> première page du site web <u>www.node1922.ch</u> de la NODE du 14 mai 2018 mentionnant l'existence du Fonds d'apprentissage de la Ville qui soutient financièrement l'engagement d'apprentis :

"3ème année pour le Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève

Depuis 2016, la Ville de Genève encourage et valorise la formation professionnelle par l'apprentissage grâce au Fonds d'apprentissage.

Le Fonds d'apprentissage s'adresse aux entreprises qui concluent un contrat d'apprentissage et dont un employé sur dix au moins est un apprenti. Ces dernières peuvent dès lors solliciter une contribution financière à la Ville de Genève, fixée à CHF 3000.- pour un contrat de CFC (certificat fédéral de capacité) et à CHF 5000.- pour un contrat AFP (attestation de formation professionnelle). Ce dernier type de contrat est spécialement destiné aux jeunes qui ont des difficultés à suivre une formation en CFC."



ANNEXE 8

PL 12064

pour le maintien de l'emploi, de la qualité et de la proximité dans le secteur du commerce de détail (Instauration d'une taxe sur les caisses automatiques)

25.09.2017

Roger Deneys - 25 septembre 2017

Présentation de Roger Denevs - Page 1

Le commerce de détail - Quelques chiffres...

- Environ 20'000 salarié-e-s à Genève.
- Depuis quelques années, les caisses automatiques se multiplient.
- Aujourd'hui, environ 200 filiales Migros sur 600 en Suisse en sont équipées.
- A Genève, on en compte dans au moins 17 Migros sur env. 34
- Entre 2008 et 2015, Migros-Genève a perdu quelque 300 collaborateurs
- Dans le même temps, la population résidente genevoise a augmenté de plus de 30'000 personnes

PL 12064-A 58/87

Les caisses automatiques...

 Dans les petites succursales : elles remplacent des caisses avec du personnel

- Elles peuvent servir de dispositifs d'appoint utiles en cas de forte affluence
- Les clients ne sont pas consultés avant leur installation
- Les collaborateurs ne sont pas consultés avant leur installation
- Aucunes règles en la matière!

25.09.2017

Commission de l'économie - PL 12064 Taxe caisses automatiques

Présentation Roger Deneys - Page 3

Un cas exemplatif: la Coop des Palettes

- AVANT décembre 2016 :
 - 3 caisses avec du personnel (pas toujours ouvertes les 3)
 - PAS DE CAISSES AUTOMATIQUES
- APRÈS décembre 2016 :
 - 1 caisse avec du personnel
 - 7 CAISSES AUTOMATIQUES!
- · Conséquences :
 - · La grande majorité des clients privilégient la caisse avec du personnel
 - · MAIS files d'attente à la seule caisse avec du personnel
 - · DONC les clients pressés vont aux caisses automatiques

25.09.2017

Commission de l'économie - PL 12064 Taxe caisses automatiques

Présentation Roger Deneys - Page 4

Que faire?

• Rien:

- · Disparition des emplois de caissières/caissiers
- · Augmentation du chômage
- · Coûts induits pour l'Etat : prestations chômage + sociales
- Baisse des recettes des cotisations sociales (AVS, AC, LPP, etc.)

Maîtriser leur apparition :

- Interdire : dispositions d'ordre fédéral
- Prélever des «cotisations sociales» : dispositions d'ordre fédéral
- Imposer : recettes dans les caisses générales de l'Etat
- Taxer : affecter les recettes à un usage spécifique : commerces + employés

5.09.2017

Commission de l'économie - PL 12064 Tave caisses automatique

Présentation Roger Deneys – Page 5

Spécificités de l'emploi dans le secteur

- Peu qualifié
- Peu rémunéré
- Facilement exercé à des taux d'activité variables
- Essentiellement exercé par des femmes
- Jobs d'appoint pour étudiants, etc. (évoqués régulièrement lors des discussions sur extension des horaires d'ouverture des magasins)

PL 12064-A 60/87

Disparition mais aussi création d'emplois?

- · Caisses avec du personnel :
 - · Accessibles à des personnes peu formées
- · Caisses automatiques:
 - Nouveaux emplois dans les secteurs de l'électronique, informatique, etc.
 - · Emplois qualifiés
 - Economies d'échelle : 1 logiciel remplace toutes les caissières
- Inadéquation entre emplois supprimés et nouveaux emplois créés
 - Pas systématiquement pour les mêmes personnes
 - Une partie : temps de formation nécessaire (temps + coûts !)
 - Les autres : recherche d'autres emplois peu qualifiés. De plus en plus difficile !

25 00 2017

Commission de l'économie - PL 12064 Taxe caisses automatiques

Présentation Roger Denevs - Page 7

Quelques études / articles

- Xavier Oberson : faut-il taxer les robots
 - https://mediaserver.unige.ch/play/100043
- "The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't coming back" (The Guardian, 31 mars 2017)
- Bill Gates: "We should tax the robot that takes your job"
 - https://www.youtube.com/watch?v=nccryZOcrUg



The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't coming back Tim Dunlop





Le modèle du projet de loi PL 12064 (1)

- CHOIX d'une taxe affectée (art. 5)
 - Soutien au commerce de détail qui maintient l'emploi (70% des recettes)
 - Soutien à la formation et requalification des personnes en emploi dans le secteur (accompagnement de la mutation technologique) (30% des recettes)
- CHOIX d'une Fondation pour gérer les revenus de la taxe (art. 3 et 4)
 - Modèle inspiré de la Fondation Genève Tourisme
 - Conseil de fondation composé de :
 - l'Etat
 - les partenaires sociaux du secteur de la vente
 - · des représentants des consommateurs
- LIBERTÉ laissée à la Fondation pour définir ses propres règles pour aider les commerces qui maintiennent l'emploi

25.09.2017

Commission de l'économie - PL 12064 Taxe caisses automatiques

Présentation Roger Deneys - Page 9

Le modèle du projet de loi PL 12064 (2)

- 10'000 F par mois par caisse automatique (art. 9)
 - Une caisse avec du personnel : environ 80h par semaine
 - Soit au minimum 2 caissières à plein temps par semaine
 - Soit l'équivalent d'un salaire brut mensuel de l'ordre de 10'000F
- Réduction possible de la taxe (art. 10)
 - Risque de voir des caisses avec du personnel «alibis» et fermées en réalité
 - Réduction selon décompte du ratio d'heures d'ouvertures des caisses automatiques/avec de personnel

25 00 2017

Commission de l'économie - PL 12064 Taxe caisses automatiques

Présentation Roger Deneys - Page 10

PL 12064-A 62/87

Quelques propositions d'auditions

- Partenaires sociaux du secteur de la vente (Trade Club, syndicats)
- Représentants des consommateurs (FRC)
- Xavier Oberson
- Conseil d'Etat : économie et emploi!

25 00 2017

Présentation Roger Deneys - Page 11

ANNEXE 9

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial ...

https://www.theguardian.com/technology/2017/feb/09/robots-tak...

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial intelligence? Think again

Thanks to advances in technology, many jobs that weren't considered ripe for automation suddenly are



Meet 'Botlr', a towel-delivering assistant that's already being experimented with at Aloft Hotels. Photograph: Savioke

Dan Tynan in San Francisco

Thursday 9 February 2017 03.00 EST

In the battle for the 21st century workplace, computers are winning. And the odds of us puny humans making a comeback are not very good.

A January 2017 report from the McKinsey Global Institute estimated that roughly half of today's work activities could be automated by 2055, give or take 20 years. (McKinsey helpfully offers a search portal to find out how likely you'll be given the boot by a bot.)

Bottom line is robots want our jobs. And no one is going to build a wall around them or tariff them out of existence.

In a way this is nothing new. Technology has been replacing human labor since the

1 sur 5 09.02.17 20:29

PL 12064-A 64/87

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial ...

https://www.theguardian.com/technology/2017/feb/09/robots-tak...

invention of the wheel. Typically, though, machines have stepped in to perform relatively low-skill, low-wage, highly repetitive work. The least digitizable jobs have belonged to recreational therapists, members of the medical profession, social workers, teachers, and managers. The reason: computers are not yet as good as humans at things like personal interaction and off-the-cuff decision making.

But that's changing.

Thanks to advances in artificial intelligence, natural language processing, and inexpensive computing power, jobs that once weren't considered good candidates for automation suddenly are.

For example, a decade ago researchers thought the complexity of navigating an automobile around obstacles and through traffic was beyond the reach of silicon. Now virtually every auto maker (as well as companies like Apple) is working on a driverless car.

The number and types of jobs that computers can do has expanded enormously in just a few years, ranging from the predictable to the absurd.



Starship Technologies' delivery robot can shuttle food and packages to destinations within a nearby radius. Photograph: Starship Technologies

Middle managers: last month, the world's largest hedge fund announced it was developing algorithms to automate management decisions, including the hiring and firing of employees. Bridgewater Associates's ambitious PriOS project is based on the philosophy of its billionaire founder Ray Dalio; the company hopes to roll it out within five years.

Lawyers: next time you get stung by a meter maid you may be able to hire a robo-lawyer. DoNotPay has helped more than 160,000 people fight tickets in London, New York and Seattle, and will soon be expanding to San Francisco, Los Angeles, Denver and Chicago. Fill out a questionnaire; if the legal bot decides you have a legit case, it fires off a letter contesting the citation. The company claims a success rate of 60%.

Journalists: AI bots created by companies such as Narrative Science and Automated Insights are already cranking out business and sports stories for clients like Forbes and the Associated Press. In a June 2015 interview with the Guardian, Narrative Science co-founder Kris Hammond predicted 90% of journalism will be computerized by 2030, and that some hardworking j-bot will nab a Pulitzer sooner than that.

Therapists: human-like "social robots" are already being used to help teach children

2 sur 5 09.02.17 20:29

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial ...

https://www.theguardian.com/technology/2017/feb/09/robots-tak...

on the autism spectrum appropriate social behavior. Therapeutic robot pets provide companionship for seniors with dementia. The US military is using a computer-generated virtual therapist to screen soldiers in Afghanistan for PTSD.

Teachers: software such as McGraw-Hill Connect and Aplia allow college professors to manage the coursework for hundreds of students at a time. Massive open online courses (Moocs) extend their reach to thousands more. And actual physical robots are being used to teach English to students in Japan and Korea.

Actors: Peter Cushing, who died in 1994, reprised his role as Grand Moff Tarkin in 2016's Rogue One: A Star Wars Story, thanks to some digital wizardry by Industrial Light & Magic. But he's hardly the first human actor to have returned from the grave. Paul Walker, Audrey Hepburn, Sir Laurence Olivier, Bruce Lee and Marlon Brando have all been digitally resurrected for use in films and commercials.

Cookbook authors: in January 2015, IBM Watson - the Jeopardy-winning cognitive computing platform - published a cookbook. The tome's 65 recipes include instructions on how to whip up creole shrimp-lamb dumplings and brew hoof-and-honey ale.

Delivery people: Aloft Hotels is experimenting with a robot butler (called "Botlr") to deliver towels or toiletries to your room. (It won't accept tips, but does encourage tweets.) Looking like a Roomba on steroids, Starship Technologies' delivery robot can shuttle food and packages to destinations within a nearby radius. DoorDash and Postmates have announced partnerships with Starship Technologies Starship Technologies. And in December, Amazon delivered its first package to a customer using an unmanned aerial vehicle (aka drone). Amazon Prime Air promises to deliver packages weighing under five pounds in 30 minutes or less.



Amazon Prime is promising to deliver packages weighing under five5 pounds in 30 minutes or less. Photograph:

Drivers: Uber and Lyft have made no secret of their plans to replace thousands of amateur cabbies with robots, though early tests have run into a few regulatory and safety snags. Fleet vehicles like taxis and city buses are likely to be the first to be automated, possibly by the early 2020s.

Is there any hope?

The tasks least likely to be replaced by a computer, according to a widely cited 2013 Oxford study on job digitization, are those requiring the highest degrees of social and creative intelligence. But even there the digitized writing is on the LCD wall.

For years, computers have been creating art, music and literature - just usually not very good art, music and literature. Robot poetry and computer-generated music have become genres unto themselves, but so far they've failed to have much impact on the already dismal employment prospects for human poets and musicians. Last February.

3 sur 5

PL 12064-A 66/87

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial ...

https://www.theguardian.com/technology/2017/feb/09/robots-tak...

the first algorithmically authored musical, Beyond the Fence, debuted in London's West End - though to less than stellar reviews.

Still, there are glimmers of a future where algorithms and artists compete head to head. The winner of the 2016 RobotArt competition, National Taiwan University's TAIDA, creates pointillist-style compositions that would not look out of place hanging next to a Seurat.

Last April, a computer-generated novel titled, appropriately enough, The Day a Computer Writes a Novel, was in the running for Japan's Hoshi Shinichi Literary Award. The judges were unaware the book was produced via AI.

Kulitta, music composition software written by Yale computer science lecturer Donya Quick, has fooled "musical sophisticates" into thinking its original phrases were composed by Johann Sebastian Bach, according to a report in Yale News.

But for the time being - or at least until algorithms learn how to suffer for their art - humans will continue to have the upper hand when it comes to creativity.

"Highly creative jobs are probably pretty safe for a while," says Tom Davenport, co-author of Only Humans Need Apply: Winners and Losers in the Age of Smart Machines. "There have been a few attempts to have computers write screenplays and TV scripts, and they have been uniformly horrible thus far."

There are other hopeful signs.

Instead of being replaced wholesale, most people in high-skill positions will likely find themselves working alongside their inanimate colleagues, not unlike the way we use computers instead of typewriters and calculators. McKinsey estimates that 60% of today's occupations have at least some portion that can be automated.

This is already happening in fields such as medicine, law and banking. When not writing cookbooks or kicking ass at Jeopardy, for example, IBM Watson is helping doctors diagnose medical conditions and analyze MRIs. Electronic discovery platforms such as Symantec's eDiscovery and Kroll Ontrack help attorneys sift through thousands of documents in a few hours. And AI-driven services such as FutureAdvisor or Wealthfront help consumers make investment decisions, freeing up human financial advisers to work on more high-net-worth accounts.

Artisanal manicurist

Davenport says there are five paths for surviving in a workplace dominated by robots. You can move up in the organizational chain to monitor the computer's work or make high-level decisions about what to computerize. You can focus on parts of your job computers aren't good at, or find a new career where computers are less likely to dominate. Finally, he says, you can choose to work on creating the technology that will automate the 21st century.

Michael Jones, assistant professor of economics at the University of Cincinnati, believes the problem of displaced workers can be overcome with education and training - though what positions workers should be trained to fill is not entirely clear. No one knows what new jobs will look like in 10 or 20 years, just as no one anticipated the

4 sur 5 09.02.17 20:29

Actors, teachers, therapists - think your job is safe from artificial ...

https://www.theguardian.com/technology/2017/feb/09/robots-tak...

position of drone repair technician in the 1990s.

"Automation can not only create advantages for society as a whole but also for individual workers, if they can retool their skills and use technology to complement their job, not replace it," Jones says. "But are all of these people capable of acquiring new skills? And even if they are, do they want to do it?"

Jones adds that traditional vocations like plumbers, electricians, and carpenters are likely to be less affected by digital disruption. And while easily automated jobs will be increasingly rare, they probably won't go away entirely, says JP Gownder, vice-president and principal analyst for Forrester.

"I believe for the most part people value the human touch, but it may become a bit of a luxury good," he says. "Imagine a world 15 or 20 years from now where most people get their manicures from robots. Rich people might still want to get one from a real person."

And if you happen to be one of the unlucky millions who lose their job to an algorithm? A robot recruiter such as Entelo or Gild might be able to help you find a new one.

Want stories like this in \times your inbox?

Sign up to The Guardian Today daily email and get the biggest headlines each morning.

More features

Topics

Robots Artificial intelligence (AI) US work & careers Computing

Reuse this content

5 sur 5

PL 12064-A 68/87

ANNEXE 10

The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't comin...

https://www.theguardian.com/sustainable-business/2017/mar/31/...

The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't coming back Tim Dunlop

New report shows automation is already causing losses, depressing wages and likely to have lasting, devastating effect



Robi robots on display in Tokyo. They may look cute, but increasingly they are taking our jobs. Photograph: Aflo / Barcroft Images

Thursday 30 March 2017 22.51 EDT

n 2013, the Oxford Martin School released a report that looked at the automation of work, assessing the likelihood that robots and other technologies would replace humans. It concluded that of the 702 job categories examined, 47% were susceptible to automation within the next 20 years. The report completely upended our ideas about the future of work.

Now, a new report by the National Bureau of Economic Research (NBER) in the United States is set to be an even bigger wake-up call. Written by economists Daron Acemoglu (MIT) and Pascual Restrepo (Boston University), it not only adds support to the Oxford Martin conclusions, it actually suggests the jobs are already lost and unlikely to come back.

1 sur 3 31.03.17 09:16

The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't comin...

https://www.theguardian.com/sustainable-business/2017/mar/31/...

It contends that in the US between 1990 and 2007, the addition of each robot into manufacturing industries resulted in the loss, on average, of 6.2 human jobs. It also suggests automation depressed wages by between a quarter and a half of one per cent. "Using this approach," the report says, "we estimate large and robust negative effects of robots on employment and wages across commuting zones."

There is another important insight: these jobs losses and lower wages are likely to have a lasting and devastating effect. Author Daron Acemoglu told the New York Times that, "even if overall employment and wages recover, there will be lossers in the process, and it's going to take a very long time for these communities to recover. The market economy is not going to create the jobs by itself for these workers who are bearing the brunt of the change."

These are game-changing findings, so let me put them into context of the overall debate.

There has been a rather unproductive back-and-forth over whether or not robots are going to take our jobs. This dead end approach was something I warned about in my book Why The Future Is Workless when I wrote, "Let's not go down the same route we have with climate change and mindlessly divide ourselves into camps of sceptics and advocates. Let's instead bypass the ultimately futile argument about whether or not robots will take our jobs (they will) and make the imaginative leap, together, into a workless future that can liberate us all."

Much of the argument has rested on the claim that technology ultimately creates as many jobs as it destroys (an approach that author Calum Chace calls the "reverse Luddite fallacy").

Probably the most influential proponent of this argument is MIT economist David Autor. His important paper, Why Are There Still So Many Jobs?, although careful to allow for the fact that past behaviour is not always a great predictor of future outcomes, nonetheless notes that "journalists and even expert commentators tend to overstate the extent of machine substitution for human labor and ignore the strong complementarities between automation and labor that increase productivity, raise earnings, and augment demand for labor".

As recently as last week, Australian economic commentator, Ross Gittins, ran a similar line in a strongly worded piece decrying so-called "futurologists" for scaring everyone about job losses. He wrote, "improving the productivity of a nation's labour increases its real income. When that income is spent, jobs are created somewhere in the economy. Technological advance doesn't destroy jobs, it 'displaces' them from one part of the economy to another."

This claim, of course, was always as much a guess about the future of work as anything offered by dreaded "futurologists", but the point is, the NBER report makes it even more tenuous than it was. In fact, Acemoglu and Restrepo specifically argue there is little evidence of new jobs being created, saying the results "indicate a very limited set of offsetting employment increases in other industries and occupations".

What lends the NBER report added authority is it doesn't rely on modelling to predict what robots are likely to do to jobs in the future, but on hard data to look at what robots

2 sur 3 31.03.17 09:16

PL 12064-A 70/87

The robot debate is over: the jobs are gone and they aren't comin...

https://www.theguardian.com/sustainable-business/2017/mar/31/...

are already doing to jobs in the present. The results are so startling that even the authors were surprised, having previously taken a much more sceptical line.

So where does this leave us? Well, we need to keep things in perspective. The future of work is a hugely complex issue, social and political as much as technological, and one new report, however important, hardly settles the matter. Nonetheless, Acemoglu and Restrepo's findings do give us a new baseline for our discussions.

In so doing, they will likely reanimate calls for a universal basic income, because if there really are fewer jobs, we are going to need new ways of distributing wealth.

The report also challenges the neoliberal tenet that unregulated markets are a surefire way to full employment, and it can reasonably be taken to imply a large role for governments in managing the change that is coming. Additionally, it undermines the persistent claim that technology will create enough jobs in the future because this is what happened in the past.

Most importantly, the results suggest politicians and others who carelessly promise "jobs and growth" need to stop waffling and start taking seriously the fact that the future of work is going to be a very different beast to the past and present of work. We are likely to face not just different sorts of work, but far fewer jobs.

How we respond to this reality will be a huge test for our democracies, and this report is an important contribution to the ongoing debate.

Tonics

Guardian sustainable businessFourth industrial revolution Business (Australia)Work & careersEconomicscomment

3 sur 3 31.03.17 09:16

ANNEXE 11

Annexe 11 : article du Courrier du 23 mars 2017 intitulé "Qui veut des caisses automatiques?"

Qui veut des caisses automatiques?

Sondage > Un questionnaire' initiule «Commerce de détail: aimez-vous les caisses automatiques?», se propage sur la tolle. Lancé par le député socialiste Roger Deneys, ce sondage devrait permettre de connaître les habitudes des acheteurs, espère son auteur. «Iln'y a jamais eu de démarches pour demander l'avis des consommateurs concernant l'apparition des caisses automatiques», déclare-t-il, très remonté par cette «robotisation du travail».

Des questions relatives aux préférences d'achat comme le lieu ou la fréquence à laquelle les courses sont faites sont posées. Les premiers retours révèlent que la moitié des clients ne les utilisent pas, une majorité souhaiterait davantage de caisses traditionnelles et 85% supposent que leur installation répond à des impératils budgétaires.

Avec plus de 180 réponses en moins de 48 heures, Roger Denevs espère en obtenir 2000 à travers la Suisse romande pour soutenir un projet de loi récemment déposé.

A l'ordre du jour du Grand Consell, ce texte souhaite taxer les caisses automatiques à hauteur de 10 000 francs par mois, soit l'équivalent du salaire brut de deux caissières. «Le projet de loi utilise le levier liscal pour fatoriser l'emplo et la reconversion professionnelle du personnel.» Les revenus de cette imposition seront reversés aux entreprises qui n'utiliseront pas de caisses automatiques.

De son côté. Tristan Cerf, le porte-parole de la Migros, explique que le but n'est en aucun cas de remplacer les vendeuses par des robots mais de répondre à une demande existante. «L'installation de caisses automatiques est décidée par chaque coopérative régionale, sous l'impulsion du gérant de la filiale. Migros n'en installe que là où cela fait sens. Prenez celles de la Migros Coravin, elles génèrent



Roger Deneys. JPDS

jusqu'à 50% du chiffre d'affaires dans les heures de pointe. Dans d'autres filiales, on est à moins de 10%. La moyenne nationale tourne autour des 25%.»

Pour Tristan Cerf, les pertes d'emploi de ces dernières années seraient davantage dues au tourisme d'achat qu'à des changements structurels de postes internes. «La société évolue, les métters avec. Comme les besoins en personnel au sein du magasin augmentent. Il n'y a eu aucune perte d'emploi due aux caisses automatiques depuis leur apparition en 2012.»

Pour le concurrent Coop, elles devraient compléter, et non remplacer les caisseis raditionnelles. «Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à exprimer le désir de réduire le temps passé à la caisse. Plus d'un tilers d'entre ux ont utilisé une caisse automatique en 2016. Les collaborateurs qui ne sont pas employés à une caisse traditionnelle sont chargés d'encadrer les clients ou de prêter main forte à l'équipe dans le magastin», déclare le porte-parole Ramon Grander.

Ces automates sont aujourd'hui usuels dans les grandes enseignes. Toutefois, Roger Deneys estime qu'il est nécessaire d'avoir «un débat public sur la question en présence de tous les acteurs concernés, d'où l'utillité de ce sondage». LEA PRESOURVIC

¹Le questionnaire est disponible sur la page Facebook de Roger Deneys. https://www.facebook.com/roger.deneys?fref=ts PL 12064-A 72/87

ANNEXE 12

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

Alors que la grande distribution, Coop et Migros en tête, prétend que les caisses automatiques répondent à un "choix des consommateurs", aucun questionnaire ou sondage n'a jamais été envoyé ou proposé aux clients de ces commerces. Nous aimerions donc savoir ce vous en pensez réellement...

*Obligatoire

Caisses automatiques qui suppriment des caisses avec du personnel...



Qui êtes-vous ?

Quelques questions pour mieux vous connaître et observer si certaines caractéristiques influencent éventuellement les regards des uns et des autres sur les caisses automatiques...

1 sur 8 06.04.2017 11:18

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4... Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ? 1. Votre prénom * 2. Votre email (optionnel) 3. Etes-vous * Une seule réponse possible. Une femme Un homme 4. Votre âge * Une seule réponse possible. Moins de 20 ans Entre 20 et 30 ans Entre 30 et 40 ans Entre 40 et 50 ans Entre 50 et 60 ans Entre 60 et 70 ans Plus de 70 ans 5. Vous vivez * Une seule réponse possible. Seul En couple (2 adultes sans enfant) Au sein d'une famille monoparentale (1 adulte avec un ou plusieurs enfants) Au sein d'une famille (2 adultes avec 1 ou plusieurs enfants) Autre : 6. Nombre de personnes vivant à votre domicile *

2 sur 8 06.04.2017 11:18

8 personnes

ou plus

Une seule réponse possible.

personne

PL 12064-A 74/87

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

Une se	niveau de revenu mensuel net * eule réponse possible.
	0 (aucun revenu)
	Entre 1 et 500 francs par mois
	Entre 501 et 1'000 francs par mois
	Entre 1'001 et 2'000 francs par mois
	Entre 2'001 et 3'000 francs par mois
	Entre 3'001 et 4'000 francs par mois
	Entre 4'001 et 5'000 francs par mois
	Entre 5'001 et 7'500 francs par mois
	Entre 7'501 et 10'000 francs par mois
	Entre 10'001 et 15'000 francs par mois
	Plus de 15'001 francs par mois
	Je ne souhaite pas communiquer mon niveau de revenu
8. Votre	canton de domicile *
Une se	eule réponse possible.
	Fribourg
	Genève
	Jura
	Neuchâtel
	Valais
	Vaud
	Autre:
9. Le co o	de postal de votre domicile *
	es sont vos éventuelles affinités politiques * eule réponse possible.
	Proche d'Ensemble à gauche (Solidarités, Parti du travail, etc.)
	Proche des Verts
	Proche des Socialistes
	Proche du PDC
	Proche du PDC Proche du PLR
	Proche du PLR
	Proche du PLR Proche de l'UDC ou du MCG
	Proche du PLR Proche de l'UDC ou du MCG Aucune
	Proche du PLR Proche de l'UDC ou du MCG

Quelques questions pour mieux comprendre comment vous faites vos courses...

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

	e seule pe	ersonne	(vous-	même)							
() Un	couple (2	2 adultes	sans e	enfants)							
O Un	e famille r	monopa	rentale	(un adu	lte et le	ou les e	nfants	qui vive	nt avec I	ui)	
Un	e famille ((2 adulte	es et le	ou les e	nfants o	jui viven	t avec	eux)			
	rsonne (v										
	tre :										
2. Pour com				es-vous	les co	urses p	rincipa	lement	*		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8		
										8	
Personne										personnes ou plus	
B. A quelle f	ráguance	a faitas.	VOLIS II	ısııallam	nent vo	e coure	os ? *				
Une seule				Suchen	iciic vo	5 00013					
Plu	sieurs foi	s par jou	ır								
O Un	e fois par	jour									
Tro	is à 5 fois	s par ser	maine								
O Un	e ou deux	c fois pa	r semai	ine							
O Un	e à trois f	ois par r	nois								
Mo	ins souve	ent									
1. Combien Une seule				ites-vou	s usue	llement	les cou	ırses ?	*		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9 10	
Moins d'une											Dix foi ou plu
tois par semaine											par semai
d'une fois par	<u> </u>			3		5	6	7	8	9 10	oı pa

PL 12064-A 76/87

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

	es-vous des achats en ligne sur des sites de la grande distribution alimentaire? * seule réponse possible.
	Toujours
	Jamais
	Occasionnellement
	s quelle(s) enseigne(s) de la grande distribution faites-vous vos courses ? *
Plus	ieurs réponses possibles.
	Migros
	Coop
	Denner
	Manor
	Aligro
	Autre
	Aucune
ou l	ous en avez une : quel est le nom de la cursale que vous utilisez "d'habitude" e plus fréquemment (p.ex. Migros navin) ?
ou I Corn	et les caisses automatiques
ou I Corn	cursale que vous utilisez "d'habitude" e plus fréquemment (p.ex. Migros navin) ?
ou I Con	et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : *
ou I Con	et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques
ou I Con	et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : *
ou I Con	et les caisses automatiques g questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible.
ou I Con	et les caisses automatiques et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et vous préfèrez : * seule réponse possible. Les caisses automatiques Les caisses automatiques Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques Indifférent sez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ? *
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques Indifférent sez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ? * seule réponse possible.
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et les caisses automatiques s questions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques Indifférent sez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ? * seule réponse possible. Jamais
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et les caisses automatiques equestions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques Indifférent sez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ? * seule réponse possible. Jamais Toujours Le moins souvent possible (en fonction de la longueur des files d'attente aux caisses
Vous Quelque 19. Est- Une	et les caisses automatiques et les caisses automatiques guestions pour mieux comprendre votre rapport aux caisses automatiques ce que vous préférez : * seule réponse possible. Les caisses avec du personnel Les caisses automatiques Indifférent sez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ? * seule réponse possible. Jamais Toujours Le moins souvent possible (en fonction de la longueur des files d'attente aux caisses et du personnel ou autre)

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

21. Aimez-vous les caisses automatiques ? *
Une seule réponse possible.
Oui
Plutôt oui
Non
Plutôt non
Indifférent
22. Souhaitez-vous davantage de caisses automatiques dans les commerces ?*
Une seule réponse possible.
Oui
Non
Indifférent
23. Si vous aviez le choix, pour améliorer le service, est-ce que vous préféreriez des
caisses supplémentaires : * Une seule réponse possible.
Automobilisms
Automatiques
Indifférent
24. Selon vous, pour quelle(s) raison(s) les enseignes de la grande distribution installent
des caisses automatiques ? *
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles.
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne"
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne"
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre : 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? *
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre : 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? * Une seule réponse possible.
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre : 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? * Une seule réponse possible. Pour mieux servir les clients
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre: 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? * Une seule réponse possible. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre : 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? * Une seule réponse possible. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition
des caisses automatiques ? * Plusieurs réponses possibles. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne" Pour réduire la pénibilité du travail du personnel de vente Aucune idée Autre : 25. Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison ? * Une seule réponse possible. Pour mieux servir les clients Pour faire des économies sur le personnel Pour des questions de place à disposition Pour faire "moderne"

PL 12064-A 78/87

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxIDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

26. Est-ce que vous pensez que dans les prochaines années, les enseignes de la grande distribution vont : * Une seule réponse possible.
Augmenter leur personnel de vente
Réduire leur personnel de vente
Conserver un personnel stable
Aucune idée
27. Avez-vous été consulté par vos commerces avant l'installation des caisses automatiques ? *
Une seule réponse possible.
Oui
Non
Je ne sais pas/plus
28. Selon vous, à l'usage, est-ce que les caisses automatiques sont Une seule réponse possible.
0 1 2 3 4 5 6
Pas pratiques du tout Très pratiques
29. Est-ce que l'utilisation d'une caisse automatique devrait vous faire bénéficier de prix réduits car il n'y a pas de salaire de caissier à payer ? * Une seule réponse possible.
Oui
Non
Ne sait pas
A propos du personnel de vente
Pour mieux comprendre ce que vous pensez du personnel de vente et des caissières et des caissiers
30. Pensez-vous que le travail de caissier/caissière est un travail * Une seule réponse possible.
pénible
pas pénible
Aucune idée
Autre:

Commerce de détail : aimez-vous les caisses automatiques ?

Google Forms

https://docs.google.com/forms/d/1eQAxlDL71r0-NBUyEqtMUY3v4...

Une seule réponse possible. Oui Plutôt oui Non Plutôt non Aucune idée 32. L'éventuelle disparition de ce métier est * Une seule réponse possible. Une bonne chose Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses avec du personnel de vente	31. Pensez-vous que le travail de caissier/caissière a une utilité de "lien social" ? *
Plutôt oui Non Plutôt non Aucune idée 32. L'éventuelle disparition de ce métier est * Une seule réponse possible. Une bonne chose Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Une seule réponse possible.
Aucune idée 32. L'éventuelle disparition de ce métier est * Une seule réponse possible. Une bonne chose Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Plutôt oui
32. L'éventuelle disparition de ce métier est * Une seule réponse possible. Une bonne chose Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Plutôt non
Une seule réponse possible. Une bonne chose Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Aucune idée
Un problème Aucune idée Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	
Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Une bonne chose
Autre : 33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Un problème
33. Vos commentaires, réflexions, etc. à propos des caisses automatiques et des caisses	Aucune idée
	Autre :
Fourni par	Found par

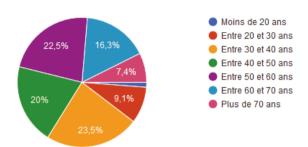
PL 12064-A 80/87

ANNEXE 13

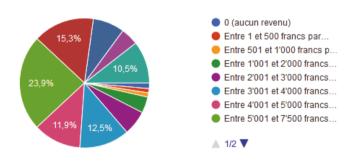
Annexe 13 : quelques réponses au sondage "Aimez-vous les caisses automatiques ?"

Votre âge

570 réponses



Votre niveau de revenu mensuel net

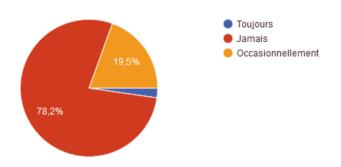


Quelles sont vos éventuelles affinités politiques

570 réponses



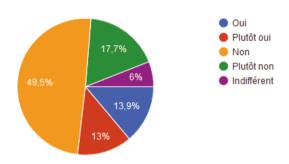
Faites-vous des achats en ligne sur des sites de la grande distribution alimentaire ?



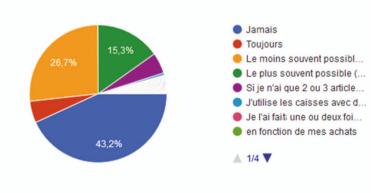
PL 12064-A 82/87

Aimez-vous les caisses automatiques ?

570 réponses

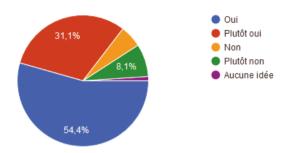


Utilisez-vous les caisses automatiques présentes dans les commerces ?



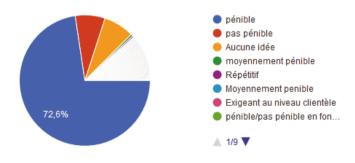
Pensez-vous que le travail de caissier/caissière a une utilité de "lien social" ?

570 réponses



A propos du personnel de vente

Pensez-vous que le travail de caissier/caissière est un travail



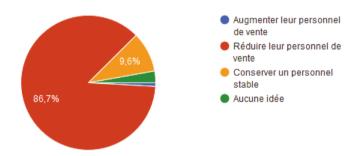
PL 12064-A 84/87

L'éventuelle disparition de ce métier est

570 réponses



Est-ce que vous pensez que dans les prochaines années, les enseignes de la grande distribution vont :

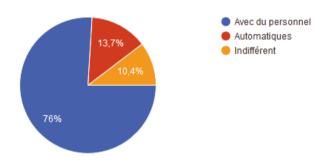


Selon vous, quelle est la PRINCIPALE raison?

570 réponses



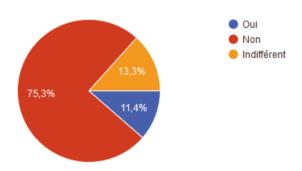
Si vous aviez le choix, pour améliorer le service, est-ce que vous préféreriez des caisses supplémentaires :



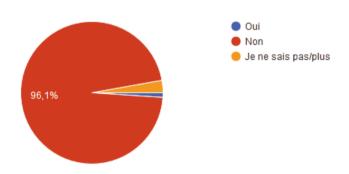
PL 12064-A 86/87

Souhaitez-vous davantage de caisses automatiques dans les commerces ?

570 réponses

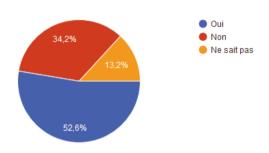


Avez-vous été consulté par vos commerces avant l'installation des caisses automatiques ?



Est-ce que l'utilisation d'une caisse automatique devrait vous faire bénéficier de prix réduits car il n'y a pas de salaire de caissier à payer?

570 réponses



Selon vous, pour quelle(s) raison(s) les enseignes de la grande distribution installent des caisses automatiques ?

